



COMMUNE DE GRANDE-SYNTHE

PROCES-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2010

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2010

II. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2010

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Recrutement et rémunération des agents recenseurs – année 2011
2. Médiaterre – projet porté par Unis-Cité
3. Création de postes de vacataires – Direction de la Communication
4. Création de postes – modification du tableau des effectifs
5. Prise en charge partielle du prix des titres d’abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail
6. Communication du rapport d’activité annuel de la CUD

B. PROGRAMMATION

1. CRAV centre-ville – S3D – avenant de prolongation
2. PRU Ilot des Peintres – demande de subvention à la Région pour le Complexe Sportif Léo Lagrange
3. PRU du Courghain – demande de subvention à la Région – Place du Courghain
4. Eco-quartier - Délégation de maîtrise d’ouvrage de la CUD pour les études préalables
5. Convention pour la protection, la gestion et la valorisation écologique du site des salines

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Acquisition terrains – Habitat 62-59 – restructuration quartier du Courghain
2. vente terrain – Habitat 62-59 – restructuration quartier du Courghain
3. Acquisition terrains – immobilière Nord Artois – restructuration quartier du Courghain
4. Promesse Bail à construction– Société EIFFAGE
5. Cession gratuite – Immobilière Nord Artois – Quartier du Courghain
6. Vente terrain Parc de l’Etoile – Synergie Park

D. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Attribution de subventions sur le « fonds d'aide exceptionnelle aux associations » au titre de l'année 2010
 - a. *délibération générale*
 - b. *Association des Anciens Mineurs*
 - c. *Office de Tourisme*
 - d. *Groupe de secours catastrophe français – 3 000 € -inondations au Pakistan*
2. subventions accordées aux coopératives scolaires au titre de l'année scolaire 2010-2011 – achat de fournitures pédagogiques, transport, fonctionnement des activités sportives et franchise postale

E. CONTRATS – MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés conclus depuis le 22 juin 2010

F. FINANCES

1. Décision modificative de crédits dépenses

III. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 22 JUIN ET LE 19 OCTOBRE 2010

PRESENTS :

M. Damien CAREME, Maire ;

Mmes, MM. Corinne MARTIN, Patrick EECKHOUDT, Ahmed CHERIET, Martial BEYAERT, Sélima CHABAB, Olivier BERTHE , Adjoints ;

Mmes, MM., Nicolle LUSTRE, Jean-Christophe PLAQUET, Evelyne HAEGMAN, Chaabani LASOA, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Jean-Claude MORET, Corinne MOREL, Didier BOMMELAERE, Nadia ZEMBILGOTIAN, Khaled EL AMRANI, Ellen LEBECQUE, Patrick GARNIER, Sabrina KHELLAF, Eric FONTAINE, Fabien GHEERARDYN, Félix TERTULLIANI, Jean-Claude AUBRUN, Karima TOUIL, Féthi RIAH, Monique MERLEN, Nathalie DESMAZIERES-BENALLA Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Mmes, MM. Gérald CORMIER à Olivier BERTHE, Christelle COUSEIN à Patrick EECKHOUDT, Sandrine ESPOSITO à Selima CHABAB, Nicole FOURICQUET à Damien CAREME, Nadine ODOT à Ahmed CHERIET, Geneviève WILLOT à Félix TERTULLIANI, Fabien GHEERARDYN à Martial BEYAERT jusqu'à son arrivée, Madame Corinne MARTIN à J-Christophe PLAQUET à compter de son départ.

EXCUSEE : Mme Delphine AJUTO

Monsieur le Maire propose que le secrétaire de la séance soit Monsieur Patrick EECKHOUDT à qui il demande de procéder à l'appel des élus.

Monsieur le Maire :

Le quorum étant atteint, nous pourrions délibérer valablement. Mais avant de démarrer nos délibérations, je souhaiterais vous faire part de deux informations :

La première concerne notre ville jumelle polonaise « Suwalki » qui durant l'été a connu deux tragiques événements, le premier a eu lieu le dimanche 25 juillet, avec le décès très subit du Maire de la commune, Monsieur Joseph GAJEWSKI, emporté par une crise cardiaque, à son arrivée sur son lieu de vacances. J'avais eu l'occasion de nouer des liens d'amitié avec lui durant les huit années de rencontre que nous avons pu organiser. Il avait été Maire de Suwalki de 1983 à 1987, puis il l'était depuis 2002. Quelques jours encore avant son décès, nous assistions ensemble au festival de blues de Suwalki. J'ai donc représenté notre ville à ses obsèques le 30 juillet parmi les milliers d'habitants de la commune qui y assistaient.

Un malheur n'arrivant pas seul, son prédécesseur à la mairie de Suwalki, qui avait été Maire de 1987 à 1989 et de 1994 à 2002, s'est éteint lui aussi le 1^{er} septembre 2010. Monsieur Grzegory WOLAGIEWICZ, emporté par une longue maladie lui aussi. N'ayant pu me rendre cette fois à Suwalki de nouveau, j'ai fait parvenir un message de condoléances au nom de notre Conseil Municipal et je vous invite maintenant à nous lever pour respecter une minute de silence pour Messieurs GAJEWSKI et WOLAGIEWICZ. Je vous remercie.

La seconde information, mais vous êtes déjà très certainement au courant, concerne le titre de « capitale française de la biodiversité » que notre ville vient de recevoir. Cette distinction vient honorer 40 ans de choix politiques en matière environnementale. Plus encore que le grand prix national de l'arbre obtenu en 1992 et en 2005 ou encore, le grand prix national du fleurissement obtenu sans discontinuité tous les trois ans depuis 1991, ce titre de capitale française de la biodiversité souligne les efforts de la ville en matière de protection et de développement de la faune et de la flore. Depuis la plantation du Puythouck en 1971, à celle du Predembourg en 2003, en passant par la gestion différenciée des espaces verts mise en place dès 1995, la ville est devenue aujourd'hui une référence nationale en la matière et cela ne peut que nous en enorgueillir. Les deux libellules qui sont là, ce soir, devant vous, symbolisent ces deux récompenses qui nous ont été attribuées jeudi dernier à l'Assemblée Nationale, celle d'argent pour la première place dans la catégorie des villes de 10 000 à 30 000 habitants, et celle d'or pour le titre de capitale française de la biodiversité. Je n'ai pas manqué d'associer à cette distinction, les services de la ville, en particulier celui des espaces publics et nature et plus particulièrement encore, celui qui s'occupe de très près, au quotidien, de la biodiversité et qui nous accompagnait jeudi soir pour la plupart et je leur adresse une nouvelle fois, en votre nom, toutes nos félicitations. Voilà un titre qui contribuera, j'en suis sûr, à propager une autre image de notre ville à l'extérieur, en France mais aussi, à l'étranger, et je vous remercie donc, tous, les élus, pour les choix qui sont faits dans cette ville ainsi que les services techniques.

Je vous propose maintenant d'entamer l'ordre du jour de notre conseil municipal.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2010

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal du Conseil Municipal de la séance du 22 juin 2010.

VOTE :

Pour : 34
Contre : 0
Abstention : 0

Le procès verbal de la séance de la séance du 22 juin 2010 est adopté à l'unanimité.

III. DELIBERATIONS SOUMISES AU CONSEIL DU 19 OCTOBRE 2010

A. ADMINISTRATION GENERALE

1. Recrutement et rémunération des agents recenseurs – année 2011

RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN

Vu la loi du 27 février 2002 dite de "démocratie de proximité" et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui a pris effet en 2004,

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 2212-21-1,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Considérant qu'il appartient à la commune d'embaucher les agents chargés des opérations de collecte du recensement rénové de la population 2011 et de fixer les modalités de rémunération,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à l'embauche de 5 agents recenseurs, pour une durée déterminée, du 20 janvier au 26 février 2011.

Ceux-ci seront placés sous l'autorité administrative conjointe du coordonnateur et de la coordonnatrice adjointe désignés par Monsieur le Maire, et percevront chacun un salaire net de 950 € pour une collecte menée à son terme.

Cette rémunération ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune.

Oùï ce qui précède, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de recrutement et de rémunération proposées ci-dessus pour les 5 agents recenseurs ;

IMPUTE la dépense aux chapitre et article correspondants du budget.

2. Médiaterre – projet porté par Unis-Cité

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire expose qu'au plan national, l'association Unis-Cité engage le programme « Médiaterre » dans le but d'accompagner, sur la durée, des familles modestes issues de quartiers sensibles en France Métropolitaine pour changer leurs pratiques en adoptant des éco-gestes dans les domaines suivants :

- maîtrise de la consommation d'énergie
- recyclage

- maîtrise de la consommation d'eau
- éco-consommation (consommation courante responsable)

L'antenne locale d'Unis Cité propose de déployer ce projet sur 16 à 32 familles d'un quartier ou de quartiers limitrophes de la ville de Grande-Synthe, cette action sera menée par 8 jeunes qui s'engagent au service de l'intérêt général, par le biais d'un service civique.

La loi du 10 mars 2010 relative à ce service civique impose à la collectivité la prise en charge des frais de repas pour les jeunes volontaire, aussi il est nécessaire d'attribuer une subvention de 2 600 euros pour l'accomplissement de ce projet à Unis-Cité. Cette subvention correspondant à 65 jours de repas, pour 8 jeunes, au prix unitaire de 5 euros par déjeuner.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

A Grande-Synthe, on a l'école des consommateurs qui fonctionne depuis longtemps, et bien sûr c'est un acte volontaire que d'y aller, alors comment cela va se passer ici ? C'est des familles qui vont être obligés d'y venir ou bien c'est toujours le volontariat ?

Monsieur le Maire :

En fait, là, c'est la mise en place dans le cadre du service civique, donc ça va intéresser des jeunes et ça va apporter une forme de rémunération à un certain nombre de jeunes et ça va les faire travailler sur un projet commun qui est l'école des consommateurs mais qui est aussi le point services aux particuliers qui est résidence Versailles dans le quartier de l'Albeck sur lequel on a effectivement de la consommation énergétique d'eau responsable. C'est quelque chose qui vient en plus de la sensibilisation des populations.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ma question, donc, bien sûr c'est bien pour les jeunes qui vont pouvoir à la fois s'occuper et puis percevoir un petit pécule, mais la question c'était les familles, elles sont répertoriées, recensées, elles sont obligées d'y venir, elles seront volontaires, comment ça va se passer ?

Monsieur le Maire :

C'est un projet qui va sensibiliser un certain nombre de familles qui sont repérées avec les services de la ville ou dans le cadre d'ailleurs de ce qui est fait à l'école des consommateurs ou encore une fois tout ce qui est fait dans PSP. Ça vient compléter la force d'actions de tous ces partenaires qui travaillent déjà.

Où ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la participation de la ville de Grande-Synthe au projet Médiaterre porté par Unis-Cité

APPROUVE les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer

APPROUVE la participation financière de la ville de Grande-Synthe à hauteur de **2600 Euros**, via le versement d'une subvention

IMPUTE la dépense sur le crédit ouvert au titre du fonds d'aide exceptionnelle.

3. Création de postes de vacataires – Direction de la Communication

RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'évolution des missions et des besoins en matière de communication, pour la Direction de la Communication (bulletin municipal, plaquettes, feuillets d'information...) nécessite le recrutement d'un photographe et d'un rédacteur photographe.

Ne nécessitant pas la création de postes permanents, il s'agirait d'intervenants extérieurs chargés de fournir des prestations photographiques couvrant tel ou tel événement limitées dans le temps, accompagnés ou non de la rédaction d'articles, au caractère ponctuel, discontinu et spécifique.

Ces vacataires cotiseraient à l'IRCANTEC et seraient rémunérés à la vacation, comme suit :

- 20 € le reportage photographique
- 90 € la journée de travail
- 40 € pour la rédaction d'article(s) de moins de 1 500 signes accompagnés de photographies

- 60 € pour la rédaction d'un article de plus 1 500 signes illustrés de photographies
- 180 € la journée de travail pour la rédaction d'article(s) illustré(s) de photographies

Il est à noter que ces tarifs s'entendent, frais de déplacements inclus, et toutes cessions de droits d'auteurs et de reproduction sur l'ensemble des supports d'information et de sortie internes et externes de la ville de Grande-Synthe pour toute la durée prévue par le code de la propriété intellectuelle.

Monsieur Féthi RIAH :

J'ai plusieurs questions sur cette délibération, pourquoi avoir choisi déjà le terme de « vacataire » puisque ça n'existe plus, puisqu'on a des emplois permanents et non permanents, et pourquoi recruter des vacataires pour la Direction de la Communication alors qu'on a bon nombre de personnes qui font de la communication sur la ville. Bon là je n'ai pas l'organigramme donc je ne peux pas voir, mais je pense qu'on a déjà des journalistes, des photographes, donc pourquoi recruter des vacataires, et pourquoi le terme de vacataires dans cette délibération.

Monsieur le Maire :

Les services m'indiquent que c'est le cas parce que c'est sur des piges en fait, ce n'est pas sur un emploi qu'on appelle permanent ou non permanent, c'est bien à la commande sur une intervention à un moment donné et ça a toujours lieu l'emploi de vacataire. La terminologie de vacataire dans le personnel communal, c'est une rémunération à la vacation, ça existe toujours pour nous dans la Fonction Publique.

Monsieur Féthi RIAH :

Parce que j'ai appelé Madame LEPERS au service légalité à la Préfecture de Lille, elle m'a dit que cette dénomination n'existe plus.

Monsieur le Maire :

Ah ! Là les services ne pourront pas passer la délibération, donc....

Monsieur Féthi RIAH :

Alors je voulais savoir, deuxième question, pourquoi créer alors ces emplois, alors qu'on a déjà un budget au niveau communication assez important, vu le nombre de papiers qu'on imprime depuis le début de votre deuxième mandat, et la communication, je veux dire elle est présente, vous avez l'ASTV, vous avez...

Monsieur le Maire :

Non, non, l'ASTV est une association à part entière.

Monsieur le Maire :

Oui, mais elle défend la politique de la ville, donc....

Monsieur le Maire :

Non ! C'est une association à part.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc vous avez tout un arsenal de communication. Pourquoi recruter encore et encore ? Sachant qu'on dit de l'autre côté qu'on n'aura plus d'argent.

Monsieur le Maire :

On ne recrute pas encore, c'est un poste qui existait, qui est parti, et à la place de prendre quelqu'un en permanence parce que nous sommes très soucieux de l'emploi des deniers publics, nous prenons des vacataires notamment pour ne pas faire reposer sur les agents qui existent dans le service, les deux qui écrivent et qui prennent des photos, d'être d'astreinte une semaine sur deux. Vous pouvez comprendre qu'ils ont droit aussi à plus de week-ends en famille et pour leurs loisirs. C'est l'unique but.

Monsieur Féthi RIAH :

Je suis d'accord, mais je veux dire, un fonctionnaire n'est pas « propriétaire » de son emploi, on peut changer.

Monsieur le Maire :

Je suis bien d'accord.*

Monsieur Féthi RIAH :

Je pense qu'on peut faire, si réellement il y a un réel besoin de communication, on a assez de personnel pour combler à cela, je rappelle quand même qu'on n'a que 21 000 habitants et qu'on a 750 salariés à peu près, titulaires, alors que des villes comme Coudekerque-Branche qui sont à 24 000 habitants, je crois qu'ils ont moitié moins....

Monsieur le Maire :

C'est un choix politique.

Monsieur Féthi RIAH :

C'est un choix politique mais aussi financier parce qu'ils n'ont pas les mêmes mannes financières que nous, donc moi je ne vois pas l'intérêt de recruter, surtout pour la communication, parce que je trouve qu'on dépense beaucoup d'argent et de papier dans la communication.

Monsieur le Maire :

C'est votre analyse, ce n'est pas la nôtre.

Monsieur Féthi RIAH :

Qui est plus votre communication à vous.

Monsieur le Maire :

Non, c'est la communication de l'équipe majoritaire. C'est normal, c'est la communication de la ville.

Monsieur le Maire :

Pas d'opposition sur cette délibération ? Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

On ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire :

Vous ne participez pas au vote. Tout le monde ? Je vous remercie.

Ne participent pas au vote : F. TERTULLIANI, G. WILLOT, F. RIAH, JC AUBRUN, M. MERLEN

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- de créer deux postes de vacataires photographe et rédacteur photographe ;
- rémunérer à la vacation selon les tarifs annoncés ci-avant ;
- imputer au budget, section de fonctionnement, les dépenses afférentes à ces postes.

4. Création de postes – modification du tableau des effectifs

RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste d'Infirmière de classe supérieure,
- 1 poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

Concomitamment, il convient de supprimer les postes suivants pour mettre à jour le tableau des effectifs :

- 1 poste de Chef de projet de rénovation urbaine « Ilot des peintres » créé par délibération en Conseil Municipal du 24 juin 2008,

- 1 poste de Chef de surveillance des bâtiments communaux – Emploi spécifique- créé par délibération du Conseil Municipal du 11.12.1984.

Monsieur Féthi RIAH :

Moi j'ai une question, apparemment il y a un poste à supprimer pour le chef de projet de rénovation urbaine, on avait pris la délibération le 24 juin 2008, donc apparemment il a démissionné, pourquoi ne pas renommer quelqu'un à cette fonction puisqu'à l'époque, il était nécessaire d'avoir, dans le cadre du projet ANRU, quelqu'un qui puisse prendre en charge ce dossier. Donc, est-ce qu'il y aura quelqu'un d'autre qui remplacera ou bien c'est définitivement supprimé.

Monsieur le Maire :

Nous avons choisi à l'époque au démarrage du projet de faire appel à un contractuel pour porter ce projet, ce contractuel a rejoint une autre société et en fait on lui confiera la mission dans le cadre de cette société là. Donc un appel d'offres a été lancé pour recueillir, et c'est cette société qui a été retenue pour confier, en accord avec l'ANRU, en accord avec l'Etat, en accord avec l'ensemble des partenaires de ce projet. Donc, c'est la même personne qui s'occupera de ce projet, mais sous une autre casquette. Pas d'abstention ? D'opposition ? Je vous remercie.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De créer les postes énumérés ci-dessus,
- De supprimer les postes énumérés ci-dessus,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- D'imputer les dépenses aux chapitre et article correspondants du budget communal.

5. Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail

RAPPORTEUR : Evelyne HAEGMAN

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du Conseil Municipal du 9 février 2010, la commune a décidé d'appliquer le remboursement des frais à hauteur de 50% des montants des titres d'abonnement souscrits par les agents pour effectuer le trajet domicile –lieu de travail par des moyens de transports publics, ce qui correspondait à un remboursement aux frais réels.

Or un décret en date du 21 juin 2010, applicable à compter du 1^{er} juillet 2010 est venu plafonner ce montant à 50% de la somme des tarifs des abonnements annuels cumulés permettant d'effectuer depuis Paris le trajet maximum et le trajet minimum compris à l'intérieur de la Région ile de France, soit un plafond de 77,84 euros mensuel au 1^{er} juillet 2010. (plafond qui évoluera en fonction de cet indice).

Les titres de transport pouvant être remboursés sont les cartes et abonnements de transports publics ainsi que les abonnements à un service public de location de vélos.

Il est proposé à l'assemblée de se conformer aux dispositions de ce décret et donc d'instaurer un plafond pour le remboursement des frais de transports des agents de la collectivité entre leur lieu de travail et leur résidence habituelle.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2010 les dispositions du décret n° 2010 - 676 du 21 juin 2010 et donc de prévoir une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

6. Communication du rapport d'activité annuel de la CUD

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Conformément à la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale, comprenant au moins une commune d'au moins 3 500 habitants, adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le bilan d'activité 2009 de la Communauté Urbaine de Dunkerque dont la commune de Grande-Synthe est membre, a été communiqué aux membres de l'assemblée municipale.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du bilan d'activité 2009 de la communauté urbaine de Dunkerque.

B. PROGRAMMATION

1. CRAV centre-ville – S3D – avenant de prolongation

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que l'aménagement du centre-ville est mis en œuvre par la SAEM S3D dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), concédée par la Communauté Urbaine de Dunkerque – Grand Littoral par une convention publique d'aménagement en date du 18 octobre 2001.

Il rappelle que par délibération du 8 avril 2008, la ville a opté pour le versement d'une participation directe à S3D pour financer les ouvrages et prestations de sa compétence réalisés par S3D pour son compte dans ce cadre.

Il expose que les relations ville/S3D et notamment les modalités de participation financière directe sont régies par une convention tripartite ville/CUD/S3D signée le 23 juillet 2008.

Il donne lecture du compte-rendu Annuel à la Ville établi par S3D conformément à l'article 5 de cette convention et expose qu'en raison de retards dans le déroulé opérationnel, S3D ne mobilisera pas la participation 2010 de 510 000 €HT (telle que prévue à l'article 2).

Il expose que cette convention s'achève au 31 décembre 2010 mais qu'afin d'achever les différents programmes de logements, il est nécessaire de la proroger jusqu'au 31 décembre 2012.

Il propose d'adopter l'avenant n°1 à cette convention qui proroge le délai d'exécution et redéfinit l'échéancier de la participation financière de la ville.

Monsieur Féthi RIAH :

La convention est arrivée à son terme, ainsi que la concession, si j'ai bien compris ce qu'on m'a dit en commission. Donc si cette concession est arrivée à son terme, ne faudrait-il pas appeler à la concurrence pour justement concéder cet aménagement, la fin de cet aménagement ?

Monsieur le Maire :

Pas par un avenant de prorogation, parce que comme on peut attester...

Monsieur Féthi RIAH :

Mais si la convention est terminée ?

Monsieur le Maire :

On ne change pas l'économie globale. Elle glisse dans le temps, vous savez des canalisations qui sont plus importantes ou des choses comme ça, des chantiers qui prennent du retard. On ne change pas l'économie, on peut faire une prolongation de prorogation de cette concession ou de cette convention.

Monsieur Féthi RIAH :

Parce qu'à l'époque, je pense qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence pour déléguer à S3D l'aménagement.

Monsieur le Maire :

C'est la Communauté Urbaine qui délègue à S3D.

Monsieur Féthi RIAH :

Aujourd'hui les directives européennes imposent la mise en concurrence.

Monsieur le Maire :

C'est pour ça, souvenez vous, qu'on a délibéré au dernier conseil, la SPLAD, mais là on continue celle qui existait auparavant, puisque c'était quelque chose qui était en cours, qui aurait du être terminée, simplement les retards de travaux font que. Pas d'opposition ? Abstention ? Comment ? Vous ne participez pas. D'accord.

Ne participe pas au vote : F. RIAH

Ouï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu Annuel à la Ville 2010

PREND ACTE qu'aucune participation financière n'est sollicitée pour 2010

ADOpte l'avenant n°1 à la convention tripartite signée le 23 juillet 2008

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite et tout document afférant à la ZAC centre-ville.

2. PRU Ilot des Peintres – demande de subvention à la Région pour le Complexe Sportif Léo Lagrange

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a décidé de réaliser des travaux d'extension –réhabilitation du Complexe Sportif Léo Lagrange dont le coût d'opération s'élève à 9 196 658, 22 €HT.

Il rappelle que cette opération s'inscrit dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine de l'Ilot des Peintres que la Ville a adopté par délibération au 13 octobre 2009.

Il expose que le Conseil Régional Nord Pas de Calais est partenaire de ce Projet de Rénovation Urbaine de l'Ilot des Peintres et qu'à ce titre, il s'est engagé à contribuer au financement de l'extension – réhabilitation du Complexe Sportif Léo Lagrange à hauteur de 4 550 000 €.

PLAN DE FINANCEMENT :

Opération	Coût HT Subventionnable*	Ville	Conseil Régional	%
Complexe Sportif Léo Lagrange	6 500 000 €	1 950 000 €	4 550 000 €	70%

* montant validé par la convention partenariale d'engagements avec l'ANRU

Il précise que la Ville sollicite le versement de cette subvention.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Une question par rapport aux délais qui sont sans cesse reportés, la question c'est de savoir exactement ce qu'il en est puisque les grand-synthois s'interrogent, nous interrogent, nous demandent, mais sans doute pas qu'à nous, bien sûr. Donc, qu'est-ce qu'il en est exactement de ce chantier.

Monsieur le Maire :

Il est très compliqué, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, on l'a redit à la presse, on l'a redit dans les magazines, et on a expliqué le pourquoi du comment. C'est un chantier compliqué, entre le Maître d'œuvre et les entreprises qui ne sont pas d'accord, et ça du coup, ça fait traîner chacune des procédures, vous savez sur un chantier, quand on commence un chantier de cette importance, il y a des gens qui sont d'accord, pas d'accord sur un chantier et puis finalement, attendent la fin du chantier pour résoudre tous les problèmes. Là ce n'est pas le cas, il y a une telle relation, que je juge déplorable, entre le Maître d'œuvre et les entreprises, qu'on doit y aller à chaque fois à coup d'ordre de service exécutoire pour faire réaliser les travaux sinon il y a blocage. Donc nous sommes dessus

pratiquement tous les 15 jours, voire toutes les semaines pour régler un certain nombre de problèmes, et l'autre chantier, l'autre problème qu'on a rencontré, c'est, et on ne pouvait pas le savoir, une fois encore, c'est le bassin de la piscine. Vous savez que dans le cadre du chantier, on avait opté pour mettre un nouveau système de filtrage de l'eau pour faire des économies substantielles d'eau en la recyclant. Il se trouve que, quand on a enlevé les plages de la piscine, les démonter pour mettre un nouveau système de récupération de l'eau, on s'est aperçu en démontant les carrelages que la piscine n'avait pas de membrane d'étanchéité depuis la création de la piscine. Donc en fait il y avait des infiltrations d'eau partout on a dû faire radiographier tout le béton autour de la piscine pour voir les dégâts structurels qu'auraient causé ces infiltrations depuis 30 ans ou 40 ans. On s'est aperçu qu'il y avait des fers à béton qui étaient rongés par l'eau, etc... il a fallu faire des expertises, il a fallu faire des analyses et puis on n'avait pas le choix que de retirer le carrelage de la piscine pour mettre une membrane d'étanchéité, chantier de désamiantage, parce que c'était du carrelage qui était fixé avec des colles dans lesquelles il y avait de l'amiante, donc, confinement, chantier de démontage, et puis en fin de semaine dernière, nous avons eu les résultats d'une société spécialisée dans l'analyse de la structure de la piscine, pour nous dire qu'elle est en bon état, que le bassin est en bon état, il suffit de faire quelques interventions mais elle peut repartir en l'état, et maintenant la Maîtrise d'œuvre va pouvoir enclencher les travaux. Ça date de vendredi, on a eu une commission d'appel d'offres où siégeaient des représentants de votre groupe où on a eu cette explication là, donc voilà, c'est long, je le concède, les habitants sont gênés, les sportifs de l'OGS natation ou water-polo sont gênés aussi, les gens qui font de l'aquagym, etc... sont gênés on le regrette, mais c'est complètement indépendant de notre volonté, et Dieu sait que la technicienne de la ville qui s'occupe de ce chantier ne lâche pas une entreprise d'une semelle, et voilà, ce sont les aléas d'un chantier.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

L'aléa du bassin, ça je veux bien le comprendre, on veut bien le comprendre parce que ça on ne peut pas savoir d'avance. Mais le désaccord entre le maître d'œuvre

Monsieur le Maire :

Oui, c'est donc le Cabinet d'Architectes avec le bureau d'études, etc...

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ça c'est plus étonnant quand même, parce qu'ils se ce sont les uns et les autres engagés sur un dossier.

Monsieur le Maire :

On est bien d'accord.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Qu'est-ce qu'il s'est passé ?

Monsieur le Maire :

C'est bien toute la difficulté.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Mais non, mais c'est étonnant, je n'ai jamais vu ça, j'ai été en charge de tout ça pendant 10 ans, et je n'ai jamais vu une chose pareille. Parce que, ils s'engagent sur un dossier, donc je ne mets pas en doute nos techniciens, le dossier il a été présenté, ils se sont engagés, mais alors qui finance le désaccord, parce que le problème il est là finalement, qu'ils ne soient pas d'accord, on s'en fout, mais il faut les allonger pendant que les chantiers sont arrêtés, il y a des locations d'engins, du personnel, qu'est-ce que ça devient tout ça ?

Monsieur le Maire :

Tout ça est bien consigné avec constats d'huissier systématiquement, et donc à la fin, il y aura un contentieux. Ça se réglera devant les tribunaux pour savoir qu'est-ce qui est à la charge de qui, voilà, et nous on a notre dossier, le maître d'œuvre a le sien et les entreprises ont le leur, et puis, c'est détestable comme situation, nous en sommes bien d'accord, on en a encore discuté ce matin, mais que voulez-vous qu'on fasse, on ne peut pas aujourd'hui retirer la maîtrise d'œuvre de cette opération puisque la loi nous l'interdit de toute manière, et on ne va pas rebloquer le chantier, je l'ai déjà fait, j'ai déjà bloqué le chantier pendant 15 jours 3 semaines, le temps que les entreprises se mettent d'accord avec le maître d'œuvre, visiblement ça n'a pas été suffisant pour arriver à dénouer la situation.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Parce qu'actuellement on connaît le surcoût, le surcoût engendré par cette situation ?

Monsieur le Maire :

Non, on ne le sait pas parce que... Voilà je vous prends un exemple, il y a une entreprise qui répond avec de la charpente métallique, elle met sa charpente métallique, et le maître d'œuvre disait : mais là vous deviez faire des trous dans la charpente pour fixer par exemple les vitrages. Le gars de la charpente métallique dit : non, c'était pas dans le marché. Désaccord entre le maître d'œuvre et l'entreprise de charpente métallique, je vous prends cet exemple là, ce n'est pas une fixation sur la charpente métallique, donc aujourd'hui il y a un désaccord. Nous tout ce qu'on veut, c'est que la charpente métallique soit posée, que les vitres au dessus soient posées, et après on sait qu'ils iront en contentieux. Donc nous on prend un ordre de service exécutoire pour les obliger à faire les travaux, sinon on serait au point de blocage. Et contentieux entre les deux, on attend que ce soit résolu pour avancer sur le chantier, on est parti pour quelques années. On a mené quand même depuis 10 ans quelques gros chantiers, c'est la première fois que ça se passe de cette manière là, c'est calamiteux, je le reconnais, mais voilà, et à la fin on fera le bilan de toute cette opération. Pas d'autres questions ? Pas d'opposition sur cette délibération ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional une subvention de 4 550 000 € pour la réalisation de l'extension-réhabilitation de Complexe Sportif Léo Lagrange.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

IMPUTE la recette aux chapitre et article correspondants du budget communal.

3. PRU du Courghain – demande de subvention à la Région – Place du Courghain

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Régional Nord Pas de Calais est signataire de la convention partenariale d'engagements pluriannuels du Courghain signée le 14 Novembre 2006 et qu'à ce titre il s'engage à participer au financement des opérations à hauteur de 4 525 348 € sur la durée du P.R.U.

Il précise que la Ville sollicite notamment le Conseil Régional pour la réalisation de la place du Courghain pour un montant de 264 390 €.

PLAN DE FINANCEMENT :

Opération	Coût HT Subventionnable	Ville	Conseil Régional
Place du Courghain	440 650 €	176 260 €	264 390 €

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Cette place du Courghain semble un peu étrange parce que, je suppose que la route ne sera pas supprimée, la route qui traverse ? Il y a une route actuellement entre le côté stade et la place avec son bassin.

Monsieur le Maire :

Rue du Gaernaestraete ou Boulevard des Fédérés.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Elle ne sera pas supprimée celle-là ?

Monsieur le Maire :

Non. La circulation sera forcément ralentie, parce qu'elle sera en hauteur, elle ne sera pas supprimée, elle ne sera accessible qu'aux livraisons pour les commerces qui seront en bas, parce que la place par la suite, elle va aller jusqu'à la construction qui est en train de s'élever, pour ralentir la vitesse des voitures qui devront faire le tour de la place pour repartir rue du Gaernaestraete.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, on fait le tour de la place. Et le bassin, il est protégé le bassin ?

Monsieur le Maire :

Non. Il reste comme ça.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ce n'est pas dangereux ça ?

Monsieur le Maire :

Pas plus que les canaux qui sont juste à côté, que le Port de Dunkerque quand vous allez sur les quais.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Sauf que sur la place il y aura des gamins qui vont jouer au ballon...

Monsieur le Maire :

Sur les canaux aussi, vous savez, il y en a plein. Non, mais c'est la grande histoire depuis les canaux du Courghain, il y a jamais eu un gamin, et Dieu sait qu'on souhaite qu'il n'y en ait pas, c'est pour ça qu'il est urgent de remettre la piscine en route, vous savez que ce qui avait été décidé à l'époque c'est d'apprendre à nager à tous les enfants de la ville pour qu'il n'y ait pas ce genre d'accident, on va continuer dans la même optique. Mais quand vous allez à Dunkerque sur le port c'est pareil, quand on va dans n'importe quelle ville et qu'il y a des cours d'eau, on est sans barrière, sans protection tout le long, comme tous les canaux, les kilomètres de canaux ou de lacs à Grande-Synthe, autour du Puythouck, partout. On ne va pas entourer tous les cours d'eau.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, mais à la différence près que la place, les enfants vont se l'approprier c'est normal je pense.

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas que les enfants, il y aura un peu tout le monde, oui.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui d'accord, mais...

Monsieur le Maire :

Mais ils ne tombent pas directement dans l'eau puisqu'il y a des marches.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, mais d'accord.

Monsieur le Maire :

Si si, il y a des marches, après il y a le pont sur lequel il y a des lisses pour le coup, mais sur le bassin on n'est pas au droit de l'eau, il y a des marches justement pour qu'on puisse s'asseoir et qu'on puisse passer un moment.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

A mon avis, c'est plus dangereux avec les marches.

Monsieur le Maire :

Ah. C'est des exemples qui existent ailleurs qu'on a reproduit ici. Voilà. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional Nord pas de Calais une subvention de 264 390 € pour la réalisation de la Place du Courghain.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

IMPUTE la recette aux chapitres et articles correspondant au budget communal

4. Eco-quartier - Délégation de maîtrise d'ouvrage de la CUD pour les études préalables

RAPPORTEUR : Patrick GARNIER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'éco-quartier il est prévu de réaliser des études préalables qui recouvrent les champs de compétences de la ville et de la CUD en matière d'aménagement urbain et notamment de mener une approche environnementale de l'urbanisme qui consiste en une Assistance à Maître d'Ouvrage et qui demande une maîtrise d'ouvrage unique.

Il expose que par courrier du 21 Août 2009, la Communauté Urbaine de Dunkerque a donné son accord pour confier l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de ses propres compétences à la ville de GRANDE-SYNTHE pour la phase des études préalables à la réalisation d'un éco-quartier au Basroch. Cet accord sera validé lors du prochain Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire précise que pour ce faire il est nécessaire de passer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention et tout document en découlant.

Monsieur Féthi RIAH :

Pour le plan local d'urbanisme communautaire, est-ce qu'il est en phase d'élaboration ?

Monsieur le Maire :

Vous savez que c'est un plan local d'urbanisme communautaire, il est en cours d'élaboration.

Monsieur Féthi RIAH :

Et il arriverait à terme à peu près quand, vous ne savez pas ?

Monsieur le Maire :

Je ne sais pas. Tout dépend, au-delà de la délimitation des zones, il y a après tous les règlements et comme il sera communautaire, mettre en place un règlement qui soit commun dans le centre-ville de Coudekerque, dans le centre-ville de je ne sais pas où, ce n'est pas encore résolu.

Monsieur Féthi RIAH :

Et concernant l'étude qui avait été faite par GHI, qu'est-ce qu'il en est de cette étude ?

Monsieur le Maire :

C'est une étude qu'ils ont menée finalement par rapport à la convention que vous avez demandée cette après-midi à obtenir, il n'y a pas eu d'engagement financier de la ville, ils l'ont supporté eux-même, qui a simplement déterminé un plan masse de l'éco-quartier avec, comment on pouvait organiser les constructions par rapport à une géo-localisation pour bénéficier le mieux du soleil, etc... et faire en sorte qu'on puisse installer des logements passifs. C'est eux qui ont déterminé qu'on serait entre 430 et 450 logements pour un nombre de logements à l'hectare qui soit propre aux éco-quartiers, donc voilà, c'est toute cette analyse préalable. Là on va amorcer une deuxième phase, beaucoup plus opérationnelle, pour pouvoir, je pense, démarrer courant 2012 les travaux dans ce quartier et entre deux, la demande que j'ai effectuée à la Communauté Urbaine c'est que ce soit une zone qui soit reconnue en ZAC, donc la communauté urbaine a réouvert une série de ZAC sur l'agglomération mais pour laquelle, et c'est l'objet de la délibération, on garde nous, la maîtrise comme on avait mené les études au préalable, on garde la maîtrise des études. Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Le projet là, les logements ils sont plus pratiques par rapport à la maison qui est à l'entrée de ville ?

Monsieur le Maire :

Vous la trouvez pas pratique. Moi je la trouve adorable, mais chacun, les goûts et les couleurs... Attendez, on va diviser, par exemple, il y aura 450 logements, ce que va déterminer l'étude c'est, on risque de découper en trois zones, trois zones sur lesquelles les équipes devront faire travailler trois architectes différents, architectes, urbanistes, paysagistes, etc... pour avoir avec simplement un pilotage d'ensemble avec un architecte conseil pour l'ensemble pour avoir cette cohérence de l'ensemble du quartier, et puis après, la contrainte, c'est « maisons passives » à ce jour, il y aura peut

être d'autres contraintes qui viendront s'ajouter dessus, mais après, les goûts et les couleurs, l'utilisation des logements...

Monsieur Félix TERTULLIANI :

L'architecte, il ne sera pas anglais ?

Monsieur le Maire :

Ah peut être. Il sera peut être des Pays Bas, il sera peut être finlandais, il sera peut être....

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Non mais, Monsieur le Maire, le jour de la visite d'inauguration, j'ai regardé attentivement disons ces dispositions, alors pour rire, je faisais des critiques à voix haute et quelqu'un a dit « Monsieur TERTULLIANI, il faudrait être moderne » qu'elle me dit cette dame. Alors j'ai dit : « cette maison a au moins un mérite, c'est qu'on ne peut y dormir que l'un sur l'autre, donc on est contraint d'aller se coucher pas fâchés ». Non, mais, à part la plaisanterie, une ménagère qui est dans une maison, on a des us et des coutumes, une façon de vivre. D'ailleurs, cette maison là, est-ce que quelqu'un l'a acheté, est-ce que quelqu'un l'a commandée ?

Monsieur le Maire :

Non. Ce n'était pas l'objet.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Pas pour celle là, mais le modèle ?*

Monsieur le Maire :

Ah ben plein.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Comment plein ?

Monsieur le Maire :

Plein en Angleterre. Il y en a eu plein

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Mais où ? Parce qu'on nous a posé la question. ^

Monsieur le Maire :

En Angleterre !

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ah ! En Angleterre.

Monsieur le Maire :

Et prochainement, vous risquez d'en avoir aux Comores aussi.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

En Angleterre, ben oui, mais les anglais ils n'ont pas le même...

Monsieur le Maire :

Ou au Comores, puisque j'ai reçu le prochain Gouverneur de la Grande Comore qui va développer ce modèle avec l'architecte anglais. Non, mais cette maison est anglaise, c'est clair, il y a des ouvertures à l'anglaise etc... mais ce n'est pas l'objet. Cette maison elle a pour but d'ailleurs, et elle intéresse puisqu'il y a eu plus de 2000 visites...

Monsieur Félix TERTULLIANI :

2000 visites oui, mais c'est la curiosité Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Ah ben non, c'est de la curiosité, mais c'est tout un mode de vie, vivre dans une maison passive impose un mode de vie justement, qui change de nos habitudes. Vous savez moi je serais pour qu'on enlève les baignoires des maisons, parce que c'est une fortune en eau.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Ben moi je l'ai enlevée ma baignoire, il y a longtemps.

Monsieur le Maire :

Vous, mais demandez ça à d'autres personnes de retirer leur baignoire, ah ben non, c'est leur mode de vie !

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Mais, que l'on construise des logements qui respectent à la fois l'environnement et les économies d'énergie, on est tous d'accord là-dessus, mais il y a quand même un minimum, on ne va pas changer les us et coutumes de nos concitoyens, comme ça, parce qu'on décide de faire un truc comme ça. Alors j'espère pour terminer que les maisons de cet éco-quartier ne seront pas de ce type, parce que franchement.

Monsieur le Maire :

Mais vous savez, on avait fixé 40 % de logements sociaux, donc ça c'est des collectifs ou des maisons individuelles en bande puisqu'il n'y aura pas de maison au milieu d'un seul terrain puisque ce n'est absolument pas dans les pratiques de développement durable, ces logements seront définis, et puis après il y a des gens qui vont acheter des maisons, donc vous savez, les architectes et les équipes qui vont faire ce projet, ils ont tout intérêt que les gens achètent, ils n'auraient pas intérêt à faire des maisons que personne ne veut, enfin ça n'aurait pas de sens. Donc, bien sûr ils vont être dans l'air du temps, mais ils vont aussi, vous savez de plus en plus on parle de maison plus petite par exemple, partout, pas qu'en France, partout dans le monde, parce que, plus petite, parce qu'il faut moins chauffer, parce que les habitudes changent, parce que les gens sortent plus, etc... et qu'on n'a pas besoin d'avoir des pièces de 30, 50 ou 60 m² dans les maisons. C'est aussi les habitudes de vie qui vont changer pour partager aussi l'espace pour faire beaucoup de choses. On parle de faire, est-ce qu'on va le mettre chez nous ? A Fribourg vous avez ce qui s'appelaient à l'époque les locaux collectifs résidentiels dans les collectifs des pièces que se partagent des propriétaires, c'est-à-dire qu'au lieu d'avoir tous une grande salle pour recevoir la famille à manger, allez on va dire, ceux qui reçoivent beaucoup, une fois par semaine ou une fois tous les quinze jours, et bien ils ont une pièce commune qu'ils partagent à plusieurs appartements et ils ont un système de planning où ils réservent la place, quand leur famille vient, ils prêtent cette pièce, ce qui fait qu'ils paient, eux, un loyer et des charges de chauffage sur une plus petite surface. Est-ce qu'on va jusqu'à là, je ne sais pas, ce n'est pas dans nos habitudes, ce n'est pas dans nos us et coutumes, mais ça pourrait intéresser un certain nombre de personnes. Il y en a d'autres qui voudront aussi, il y a des expérimentations d'éco-construction qui se lancent sur la région Nord Pas de Calais, de gens qui veulent faire bâtir ensemble, pourquoi pas ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Toutes les initiatives sont bonnes mais le patron du projet c'est vous, parce que les architectes, alors moi j'en ai fréquenté beaucoup, lors du concours européen, bon, il y a des grands prix de Rome, mais on ne sait pas de quel quartier de Rome ils sont, parce qu'ils vous proposent des choses ; il n'y a pas besoin d'aller à Rome pour ça. Donc c'est quand même vous qui allez déterminer les choix.

Monsieur le Maire :

Oui je sais bien. Vous savez on vient d'abattre du Renaudie. On ne fera pas ces erreurs là, on est bien d'accord. Monsieur RIAH vous souhaitez intervenir ?

Monsieur Féthi RIAH :

Une question et une remarque. Donc vous allez plus vers une zone d'aménagement concertée sur ce projet là si j'ai bien compris et ma remarque, bien sûr à Fribourg et d'autres endroits d'Europe on fait ce type de logement là, mais il ne faut pas oublier une chose, ce sont beaucoup des communautés de gens qui y vivent, c'est-à-dire que ce sont des gens qui ont décidé d'adopter les mêmes modes de vie, qui décident de se regrouper et je pense de partager le même salon, mais je pense qu'après l'urbanisme c'est aussi respecter les traditions locales, parce que si le monde devait se ressembler et

que partout dans le monde on devait avoir le même type de logement, et bien on aurait plus envie de voyager, si on doit faire la même chose partout, ça ne sert à rien. Ce type de logement là concerne plus des communautés, moi j'ai vu des reportages sur ce qui se passe à Fribourg, c'est vraiment des gens, comme dans une communauté religieuse, qui partagent vraiment les mêmes motivations, les mêmes objectifs dans leur vie, etc... et qui décident de s'associer entre eux, mais je ne vois pas des gens dans le monde entier, des citoyens lambda à qui on dit de partager son jardin avec son voisin etc... On le voit dans beaucoup de conflit en matière d'urbanisme, c'est justement : « ah tu as édifié ton mur sur ma petite parcelle, etc... » et enfin, deuxième remarque, c'est par rapport au plan de déplacement urbain, c'est-à-dire, on l'a vu, il y a eu un reportage sur le Phare Dunkerquois, nos moyens de transport ne sont pas efficaces, pour passer d'un bout à l'autre. Donc on veut faire des éco-quartiers, on en a fait un à Dunkerque qui arrive à terme, le Grand Large, on en fait un à Grande-Synthe, mais finalement, les voitures, qu'est-ce qu'on en fait, parce que, comme les lignes ne desservent pas bien, et qu'elles ne sont pas efficaces, moi je le répète, à mon avis un tramway ça embellirait beaucoup notre communauté urbaine et je pense qu'on en a les moyens financiers de le faire, et bien, on construit d'un côté, et de l'autre côté on détruit. Donc, qu'est-ce que vous allez faire au niveau du transport, parce que le transport, c'est vraiment la galère, on n'arrive pas à se déplacer sur la communauté urbaine avec un bon transport efficace. Et quand on sait que le Conseil Régional est de Gauche, le Conseil Général est de Gauche, la Communauté Urbaine est de Gauche, notre ville est de Gauche, on peut quand même s'entendre entre gens du même clan pour faire avancer les choses pour le citoyen. Donc est-ce que vous êtes pour qu'il y ait moins de voitures ou vous voulez qu'il y ait plus de voitures qui circulent ?

Monsieur le Maire :

Non, non, je suis pour qu'il y ait moins de voitures. On a trop fait des villes autour de la voiture. J'ai un exemple que je reprends, vous m'avez peut être déjà entendu le dire, quand à 11 ans je suis arrivé au collège Jules Verne, il y avait 500 vélos dans des parcs à vélo, c'était vrai aussi à Anne Frank, pendant tout un temps. Aujourd'hui allez dans les collèges, il y a quoi comme parc à vélos, il n'y en a plus, parce que depuis trente ans, quarante ans, on a laissé la voiture prendre la place sur la route, aujourd'hui les parents hésitent à laisser leurs enfants, mais ça veut dire que derrière on favorise aussi les pistes cyclables en site propre et non plus partagées avec des bandes de peinture sur la route, parce que ça reste dangereux, c'est des politiques volontaristes. On va y arriver, on ira au contact des habitants pour discuter de ça avec eux dans les quartiers, mais je suis pour qu'il y ait moins de places de la voiture, c'est clair, mais le pendant, c'est effectivement d'avoir des transports collectifs qui soient performants, ce qu'on n'a pas. Vous savez que je râle régulièrement, vous pouvez le dire aussi, sur ça, il faut qu'on soit à 10 minutes maximum de Dunkerque en étant à Grande-Synthe pour pouvoir exiger des habitants qu'ils se passent de voiture pour au moins aller à Dunkerque. Après il y a quand même 25 % de notre population, de foyers qui n'ont pas de véhicule et puis il y a des cas, des gens qui ont besoin de deux voitures parce qu'ils vont en campagne ou je ne sais pas où, où là on ne peut pas mettre des bus partout sur l'agglomération. Et puis il y a le regroupement familial pour des raisons économiques où il y a un enfant ou deux enfants qui viennent avec leur véhicule parce qu'ils en ont besoin aussi pour aller travailler, et ainsi de suite. C'est compliqué, c'est un débat compliqué. Maintenant ne prenez pas que Fribourg en modèle, il y a plein d'autres modèles, celui-là, il est un peu exemplaire parce qu'il a été fait suivant un certain modèle, mais que vous alliez à Hanovre, à Malmö ou à Stockholm, il y a plein d'autres choses qui se font ailleurs qui ne sont pas du tout sur le modèle de gens de même communauté, et ce qui se lance aujourd'hui, quand je prends à Douai le quartier du Raquet ou sur Lille avec un certain nombre de Bois Habité ou autre, ce n'est pas des gens d'une communauté, mais l'éco-construction dont je parlais tout à l'heure, c'est vous et quelques autres de vos amis qui décidez d'acheter une maison, de faire un projet commun avec une maison de ville avec 4 appartements, vous partagez des choses en commun, c'est aussi favoriser ce genre d'expérience, à partir du moment où c'est passif. Il faut aussi sortir des sentiers battus. Vous savez, c'est quoi l'urbanisme ou l'architecture locale ? Quand vous prenez les maisons de pêcheurs à Dunkerque, les vieilles maisons, elles étaient en bois, elles n'étaient pas en brique rouge avec une toiture en tuiles à 30 degrés. Il y a des toitures terrasses qui datent du début du siècle, il y a beaucoup, beaucoup de choses qui ont changé. Moi, je ne tiens pas à faire, c'est vrai que quand on se balade en France ou en Europe, on voit toutes les places aujourd'hui qui ont été rénovées parce que vous avez les mêmes bordures, vous avez les mêmes plantations, vous avez le même mobilier urbain, et c'est un peu stéréotypé partout. C'est vrai qu'il faut garder des originalités, c'est vrai qu'il faut garder des particularités, par contre sur l'habitat après, il y a des contraintes qui sont des contraintes de développement durable, avec les contraintes climatiques et il faut réapprendre à vivre ensemble. On a avec le Prix qu'on a là, la chance de vivre dans une ville où 95 % de la population est située à moins

de 300 mètres d'un parc ou d'un espace naturel, il n'y a pas beaucoup de villes qui présentent cette caractéristique là. Il faut le conserver, parce que c'est un atout de notre commune, c'est ce qu'on souhaite faire, et donc, ça veut dire que derrière si on veut refaire des logements et bien c'est se serrer un peu pour pouvoir bénéficier de ces atouts là, et si on a des parcs à moins de 300 mètres de chez soi ou des espaces naturels, on aura peut être pas besoin d'un jardin de 300 m². Et malheureusement aussi, on n'est pas aidé par des politiques gouvernementales, vous savez que le prêt à taux zéro aujourd'hui, il va être destiné grosso modo aux personnes qui font construire à la campagne une maison en campagne. Et ça va à l'encontre du Grenelle de l'environnement et d'autres décisions qu'ils ont prises. Donc on se marche aussi sur la tête, c'est pour ça qu'il faut mener encore des combats, mais vous avez raison sur le transport, je suis d'accord. Oui, Madame BENALLA ?

Madame Nathalie BENALLA :

Oui, pour compléter l'information de Monsieur RIAH, il y a quand même la commission aménagement du territoire de la CUD qui est en train de délibérer sur un projet de transport collectif beaucoup plus rapide donc on ne peut pas dire, ni laisser dire que la CUD ne fait rien dans ce domaine.

Monsieur Féthi RIAH :

Je vais compléter encore une fois l'information de Madame DESMAZIERES qui peut être n'a pas lu la presse, ce que j'ai dit, c'est Le Phare Dunkerquois qui, je pense, politiquement est indépendant et qui lui a fait le transport quotidien sur plusieurs lignes à l'instar des usagers pour voir le calvaire des usagers. Donc, que vous me dites que ça avance, très bien, mais j'espère que ça avance aussi bien que dans d'autres endroits de France. Il ne faut pas se contenter toujours....

Monsieur le Maire :

Il n'y a pas qu'un tramway. Il y a d'autres solutions,

Monsieur Féthi RIAH :

Non, je n'ai pas dit ça,

Monsieur le Maire :

Vous aviez repris cet exemple là tout à l'heure.

Monsieur Féthi RIAH :

Mais l'information que l'on donne, à un moment donné il faut savoir faire l'autocritique, et l'autocritique, Madame DESMAZIERES, je pense qu'elle fait avancer. Si vous voyez toujours tout bien, je pense que vous n'avancerez pas.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Juste un mot par rapport à ce qu'on a dit. Evidemment il faut lutter contre le réchauffement climatique, évidemment les véhicules y participent pour beaucoup, mais on aura pu constater aussi, et personnellement j'étais effaré de voir que l'économie mondiale repose sur la construction automobile aujourd'hui pour une grande part. Et que donc, l'effet pervers de tout ça, on le voit tout de suite, c'est l'emploi qui va en pâtir certainement.

Monsieur le Maire :

Les mutations, c'est un peu compliqué. La région Nord Pas de Calais l'automobile c'est 50 000 emplois, avec Toyota, avec les sous traitants des usines qui se sont installés en Nord-Pas de Calais. Mais c'est des glissements de l'économie. Vous savez il faut qu'on réinjecte aussi 30 % d'émission des gaz à effets de serre, c'est l'alimentation de chacun parce que quand vous achetez par exemple des kiwis, alors qu'on est le premier producteur en France, vous allez dans les supermarchés ou les grandes surfaces, ils viennent pour beaucoup de Nouvelle Zélande, ça c'est des gaz à effet de serres. Et bien c'est aussi de retravailler sur des circuits courts, développer une économie qu'on a perdu au profit de grandes étendues qu'on faisait au tracteur télécommandé par GPS avec des engrais en veux-tu en voilà pour les groupes de la filière alimentaire industrielle. Et tout ça c'est vraiment des choses qu'il faut qu'on retravaille. On est arrivé au bout d'un système, on est au bord du gouffre, que ce soit en matière de réchauffement climatique ou de biodiversité, on est au bord du gouffre, il y a des milliers d'espèces qui meurent chaque jour, chaque année. Je l'ai déjà dit, mais en région Nord Pas de Calais, tous les ans, c'est 2 000 hectares de terres agricoles qui sont urbanisés, tous les dix ans en France, c'est 60 000 hectares, l'équivalent d'un département qui sont urbanisés, on ne pourra plus, avec une population qui augmente sans cesse, on ne pourra plus comme ça, sacrifier des zones

agricoles qui devraient nous nourrir. Donc, il faudra bien qu'on prenne des dispositions à un moment donné, une de ces dispositions c'est de densifier les villes à échelle humaine, il n'est pas question de mettre des tours de 50 étages, et puis de leur offrir, même chez eux, des espaces verts, des espaces naturels parce que tout ça c'est compatible. On le montre ici à Grande-Synthe je pense, on a 357 hectares de surface urbanisée, mais on a 400 hectares d'espaces verts, on a 140 hectares de plans d'eau, on a, je ne sais plus combien d'hectares aussi de.... voilà, on a 140 hectares de forêt avec le Prédembourg et le Puythouck, et on peut le faire, on n'est pas des extraterrestres, donc il suffit de le vouloir à un moment donné.

Monsieur Féthi RIAH :

Mais le Grenelle de l'environnement 2 qui va être appliqué dans les prochains mois, prévoit plus de densification, donc ils vont vers ça.

Monsieur le Maire :

Oui, mais ils font du prêt à taux zéro pour aller construire à la campagne.

Monsieur Féthi RIAH :

Oui, mais vous ne pouvez pas construire dans une zone qui n'est pas encore urbanisée.

Monsieur le Maire :

Oui, mais, d'accord, mais...

Monsieur Féthi RIAH :

Il faudra construire toujours à côté...

Monsieur le Maire :

Mais il faut revenir dans les centres de village par exemple, il faut les forcer. Ça c'est les PLU qui vont être déterminant. Mais ce n'est pas simple. Allez dire à un village, on ne fait plus de construction chez vous, avec les menaces qui pèsent sur les commerces, les écoles, etc... c'est des débats qui sont extrêmement compliqués et je les mène à l'échelle de la Région, donc je peux vous rendre compte que c'est très, très dur. Il faut, là aussi pour les villages, promouvoir d'autres choses, moi je l'ai dit il n'y a pas longtemps, notamment sur le parc naturel des Caps et Marais de la Côte d'Opale, il y a des superbes petits villages qui devraient être rénovés, et on devrait les aider à le rénover comme on a, par exemple, en Bretagne, des villages traditionnels où s'installent des artisans et donc il y a des flux de touristes qui arrivent. Il ne pleut pas plus dans le Nord qu'en Bretagne, donc en fait, on pourrait capter ici, tous les gens qui viennent sur les deux caps, gris nez et blanc nez qui viennent simplement une heure et qui s'en vont, dans les villages autour en le prévoyant. Ça, ça donne une vraie vie dans les villages, en compensation de cela, ils ne construisent plus de nouvelles maisons, et les gens restent dans les villes. C'est des équilibres qui sont extrêmement politiques aussi, quelque soit les familles, qui sont difficiles à obtenir. Mais c'est un vrai travail et je pense qu'aujourd'hui il y a des urgences, il y en a réellement marre de ces politiques qui sont guidées, le seul mot c'est le « fric » derrière et on est au bout du système, on va tous y laisser notre peau sinon. Madame BENALLA ?

Madame Nathalie BENALLA :

Je rappellerai d'ailleurs que l'Etat vient de prendre une décision un petit peu contradictoire avec son Grenelle de l'environnement puisque la taxe carbone pour les entreprises a été supprimée.

Monsieur le Maire :

Ben oui, parce que ça gênait, ça limitait les profits.

Monsieur Féthi RIAH :

Juste une dernière remarque, après c'est le rôle des élus locaux et de la démocratie, c'est-à-dire qu'une ville peut se doter d'un plan local d'urbanisme et dire « ben moi ici dans cette zone, je ne veux pas que vous construisiez, et la loi m'y autorise ».

Monsieur le Maire :

C'est vrai.

Monsieur Féthi RIAH :

C'est ce qu'on a vu, on a vu après ce qui s'est passé avec la tempête Xynthia, c'est que des autorisations d'urbanisme ont été données par des élus locaux alors qu'ils ne devaient pas construire au niveau du littoral. Après, là, c'est de la politique politicienne.

Monsieur le Maire :

Non, non, pas de la politique politicienne !

Monsieur Féthi RIAH :

Ben écoutez Monsieur le Maire, un permis de construire il est signé par le Maire, et quand une ville n'a pas de document d'urbanisme, il est toujours signé par le Maire, à ce moment là au nom de l'Etat. Mais après, ça reste au citoyen, à un moment donné, de dire je sanctionne tel comportement de tel élu qui a fait construire ici et là.

Monsieur le Maire :

On est bien d'accord. Donc, là ce que vient de dire Madame BENALLA, c'est dire qu'il y a des engagements qui avaient été à un moment fort dans le Grenelle de l'environnement, je parle aussi de l'étiquette carbone, qui a été retirée sur les produits, et c'était important. Ben oui, vous savez l'étiquette énergétique qu'on a sur les produits ménagers, pour savoir ce que ça consomme, on aurait pu avoir la même chose en poids-carbone de tout ce qu'on achète, que ce soit les meubles, que ce soit les denrées alimentaires et ça, ça aurait été éducatif pour les populations. Mais ça a été retiré.

Monsieur Féthi RIAH :

Ça aurait été éducatif mais on n'est pas égaux devant l'impôt. C'est-à-dire que moi, un citoyen lambda à Grande-Synthe qui touche 600 €uros, il paiera la même taxe sur un même objet, qu'un millionnaire qui va acheter le même produit.

Monsieur le Maire :

Non, non !

Monsieur Féthi RIAH :

Non mais moi je parle des écotaxes qui sont en place. Vous achetez un réfrigérateur que vous ayez, moi je parle des écotaxes, Madame, il y a des taxes qui existent aujourd'hui, un peu comme la TVA qui est un impôt injuste, on paie tous la même chose alors que nos revenus ne sont pas les mêmes.

Monsieur le Maire :

Non, c'est le recyclage, c'est pour le recyclage.

Monsieur Féthi RIAH :

C'est bien une taxe écologique, le recyclage.

Monsieur le Maire :

Oui, mais on est d'accord, la taxe carbone dont parlait Madame BENALLA ce n'est pas tout à fait quand même la même chose que ça, en fait, on a économisé le carbone et les échanges de carbone, d'accord, une entreprise qui pollue beaucoup, elle va acheter du carbone un peu partout dans le monde, pour baisser les pénalités qu'elle devrait avoir sur ses émissions. Tout ça c'est compliqué, mais c'est des choix c'est des choix politiques, on est d'accord, il faut que les choses changent. C'est pour ça que j'étais dans la rue il y a quelques heures pour demander que les choses changent. Sur cet écoquartier, y-a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Non, je vous remercie.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCÉPTE que la ville exerce la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée au nom et pour le compte de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour les études préalables à l'aménagement de l'éco-quartier du Basroch.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage CUD – ville et tout document en découlant.

5. Convention pour la protection, la gestion et la valorisation écologique du site des salines

RAPPORTEUR : Patrick GARNIER

Le site des Salines s'étend sur le territoire des communes de Dunkerque, Fort-Mardyck, Grande-Synthe et Saint Pol/Mer pour une superficie de 110 hectares. Le Schéma de Cohérence Territoriale Flandres-Dunkerque, rendu exécutoire le 16 octobre 2007, a prescrit l'inscription des Salines en site naturel à protéger au titre du SCOT.

Le 6 octobre 2009, le Conseil de Rivage du Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages lacustres a émis un avis favorable au projet de cession des terrains d'assiette par les propriétaires actuels, qui sont le Grand Port Maritime de Dunkerque et la Société B.P. France. Ce dossier devra maintenant être présenté au Conseil d'Administration du Conservatoire.

Compte-tenu du caractère particulier du site des Salines, inclus dans une zone industrielle et urbaine à la limite de 4 communes, le Conservatoire du Littoral et le Conseil Général du Nord, qui gère les terrains du Conservatoire, ont souhaité associer l'ensemble des collectivités concernées dans une convention spécifique. Cette «convention partenariale pour la protection, la gestion et la valorisation écologique du site des Salines» définit les objectifs de gestion du site, les engagements de chacun des partenaires (Conservatoire de l'Espace Littoral, Conseil Général du Nord, communes et communauté urbaine) et le fonctionnement de ce partenariat. Elle est prévue pour une durée de 5 ans.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Par rapport à ce site, les cuves existantes elles sont toujours utilisées par la BP, vous ne savez pas ? Est-ce que ça va disparaître un jour ?

Monsieur Patrick GARNIER :

En ce moment, la zone a été dépolluée pour une bonne partie et on commencera là au mois d'octobre-novembre des plantations, remise à niveau, au niveau floristique, donc des arbousiers ou autres, il va y avoir une replantation. Donc c'est une reprise un petit peu du terrain par la nature.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la «convention partenariale pour la protection, la gestion et la valorisation écologique du site des Salines».

C. URBANISME – AFFAIRES FONCIERES ET IMMOBILIERES

1. Acquisition terrains – Habitat 62-59 – restructuration quartier du Courghain

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Dans le cadre de la restructuration du quartier du Courghain, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir à la société Habitat 62/59 le lot n°1 de l'état descriptif de division en volumes compris dans la parcelle cadastrée section AE N°528 pour 320 m² et le lot n°1 de l'état descriptif de division en volumes compris dans la parcelle cadastrée section AE n° 823 partie pour 6709 m².

Le prix d'acquisition, 17 € HT le m², conforme à l'avis des domaines, sera réglé par compensation lors de l'acquisition de terrains appartenant à la commune par la société Habitat 62/59 sur le secteur ANRU du Courghain.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire :

Juste une information que je souhaite vous donner, puisque ça concerne Habitat 62-59. Vous savez qu'on avait dû garder, pour que le dossier passe, des logements, ce qu'on appelle les logements IJK, ça fait quelques mois que nous étudions leur devenir, ce sont aussi, en parlant de consommation énergétique, des appartements qui sont classés en catégorie E, c'est-à-dire au bas de l'échelle. Une étude a été faite pour savoir comment on pouvait améliorer la réhabilitation puisqu'ils étaient normalement dans le cadre du dossier ANRU, objet de réhabilitation, le bailleur a fait une étude et il devait dépenser 89 000 €uros par appartement pour l'amener en catégorie C, parce que, comme on les avait gardés pour l'architecture extérieure, donc l'isolation devait se faire par l'intérieur, ce qui n'est pas

bon pour obtenir des performances énergétiques mais c'était les contraintes qui nous étaient fixées, donc le bailleur a décidé qu'à ce prix là il ne réhabiliterait pas ces logements, donc nous avons réinterrogé l'ANRU, c'était en avril-mai pour connaître le devenir de ce qu'on pourrait faire de ces tours là, on a eu quelques réunions de travail à ce propos, on a fait aussi une enquête aussi auprès des habitants, il y a 48 foyers qui ont été interrogés, qui résident encore là, pour avoir le devenir. 61 ou 64 % des foyers, je ne sais plus, étaient d'accord pour la démolition, et maintenant, aujourd'hui l'Etat nous autorise à démolir.

Autre nouvelle qui date celle-là, de vendredi dernier, c'est que le plan de financement de cette démolition est aussi bouclé. Donc, c'est plutôt une bonne nouvelle, parce que je ne voyais pas quelle utilisation, on le dit nous depuis le départ, mais on les avait gardés depuis le départ, je vous le rappelle, parce que sinon le dossier n'aurait pas vu le jour, finalement nous abattons les résidences IJK, dont il y aura tout un plan de relogement et je contacterai les familles très prochainement, dès qu'on aura un peu plus d'information sur les dates, parce que tout cela c'est très frais, il y a un planning d'organisation à mettre en place, pour savoir un peu comment nous allons travailler. Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, c'est un peu la question que j'allais vous poser puisque quelqu'un m'a dit : « c'est vrai qu'on va les démolir ? », mais il y a un moment déjà qu'on m'a posé la question.

Monsieur le Maire :

Ça fait quelque temps qu'on se pose la question parce que le temps des analyses, après des expertises, parce que, bon ils ont tout imaginé pour les garder, c'est-à-dire de casser toutes les cloisons à l'intérieur pour essayer d'en faire des immeubles de tertiaire, moi je leur dit, je veux bien mais trouvez-moi les entreprises tertiaires à mettre à l'intérieur, surtout s'il y a des performances énergétiques qui sont nulles. Les gars ne vont pas venir pour faire plaisir. On aurait pu mettre aussi des services communautaires ou d'agglomération, mais ils ne veulent pas venir en périphérie, ils préfèrent rester centralisés. Et puis du coup le bailleur lui ne veut pas remettre des habitants en rénovant à ce prix là, ce n'est pas pensable. Donc voilà, le temps de se mettre d'accord, et après OK on démolit, mais qui paie ? Donc ça a été aussi l'occasion de quelques réunions un peu dures pour savoir qui paie. Finalement ça s'est réglé vendredi dernier. Donc, une fois que les échéances seront un peu plus claires sur quand, comment, on verra les habitants pour leur donner les informations.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à la société Habitat 62/59 les lots précités au prix de 17 € HT le m².

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître DELEPLANQUE, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

2. vente terrain – Habitat 62-59 – restructuration quartier du Courghain

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Dans le cadre de la restructuration du quartier du Courghain, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de vendre à Habitat 62/59 la parcelle située, rue Henri Dunant, cadastrée section AB N°586 p pour 2 m².

Le prix de vente, 17 € HT le m², conforme à l'avis des domaines, sera réglé par compensation lors des acquisitions de terrains appartenant à Habitat 62/59 par la commune sur le secteur ANRU du Courghain.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur le Maire :

Cette délibération montre bien la lourdeur administrative de ces dossiers puisque nous délibérons pour 2 m² soit 34 € euros.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Et il y aura des frais de notaire pour ça ?

Monsieur le Maire :

Et bien oui.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

J'avais posé la question à la Communauté Urbaine, et on m'avait dit qu'ils avaient un système pour les petites parcelles...

Monsieur le Maire :

Oui, mais ça c'est autre chose puisque c'est la ville qui porte le projet de rénovation urbaine, c'est nous qui menons les opérations, on ne passe pas par la Communauté Urbaine.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Les frais de notaire vont coûter très cher.

Monsieur le Maire :

Les frais de notaire ne sont pas pour nous, c'est à celui qui achète, mais voilà, il faut une délibération. Vous voyez que c'est lourd comme dossier, la rénovation urbaine.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Habitat 62/59 la parcelle précitée au prix de 17 € HT le m².

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître DELEPLANQUE, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

3. Acquisition terrains – immobilière Nord Artois – restructuration quartier du Courghain

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Dans le cadre de la restructuration du quartier du Courghain, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir à la société Immobilière Nord Artois les parcelles cadastrées section AB N°217 pour 58 m², AB n°221 pour 57 m², AB n°222 pour 57 m², AB n° 223 pour 644 m² et le lot n°12 de l'état descriptif de division en volumes compris dans la parcelle cadastrée section AB n°501 pour 1480 m².

Le prix d'acquisition, 17 € HT le m², conforme à l'avis des domaines, sera réglé par compensation lors de l'acquisition de terrains appartenant à la commune par Immobilière Nord Artois sur le secteur ANRU du Courghain.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir à la société Immobilière Nord Artois les parcelles et le lot précités au prix de 17 € HT le m².

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître DELEPLANQUE, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

4. Cession gratuite – Immobilière Nord Artois – Quartier du Courghain

RAPPORTEUR : Olivier BERTHE

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que la société Immobilière Nord Artois propose de céder gratuitement à la commune leurs droits sur la parcelle cadastrée section AB n°502 pour une superficie de 35 m², située à proximité de la place du Courghain.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la cession gratuite par la société Immobilière Nord Artois de la parcelle précitée.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avéreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître DELEPLANQUE, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

5. Promesse bail à construction – Société EIFFAGE

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'îlot des Peintres, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de signer avec la société EIFFAGE une promesse de bail à construction avec conditions suspensives pour les parcelles cadastrées section AW n°279 pour 68a 50ca, AW n°280 pour 18ca et AW n°350 pour 1ha 01a 26ca, sises rue Allende et rue Rigaud. Le bail est consenti au profit de la société EIFFAGE pour une durée de 50 ans, moyennant un loyer annuel, fixé par le service des domaines, à 8430€, révisable annuellement en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction avec faculté de cession des droits du preneur à un éventuel cessionnaire agréé par le bailleur. A l'expiration du bail, les terrains et les bâtiments construits deviendront propriété du preneur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Il y avait d'autres sociétés que EIFFAGE sur les rangs, c'est une mise en concurrence ?

Monsieur le Maire :

Non, c'est une société avec laquelle on travaille sur d'autres chantiers actuellement, à qui on a confié ce chantier là pour faire du logement social, qui après sera cédé à un bailleur social, l'objet étant cela. Cette opération a été choisie, ce sont des opérations qui se font régulièrement, c'est pour déclencher des constructions rapidement parce que sinon le temps qu'on reconstruise, ben là par exemple, on va avoir 50 familles à reloger sur IJK supplémentaires, on n'a pas suffisamment de logements pour faire ces opérations de relogement pour remettre les personnes après. Là ça nous permet d'aérer, d'aller plus vite, de faire des opérations qui sortiront plus vite que la durée, sinon, vous savez des fois quand on se met d'accord avec un bailleur, on met cinq ans avant que le projet voit le jour, et c'est extrêmement long, là c'est pour accélérer ces procédures. Pas d'opposition sur cette délibération ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de signer une promesse de bail à construction avec conditions suspensives au profit de la société EIFFAGE pour les terrains précités.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, la promesse de bail, l'acte authentique et tous les actes complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître VITSE, notaire à Dunkerque, de la rédaction des actes.

6. Vente terrain Parc de l'Etoile – Synergie Park

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de vendre à la société Synergie Park les parcelles sises dans le Parc de l'Etoile cadastrées section BL n°350 pour 2668 m² et BL n°351 pour 2516 m².

Le prix de vente validé par le service des domaines est de 25 €uros le m² auquel s'applique une actualisation conformément aux dispositions du protocole d'accord signé le 21/06/2004 soit un prix de 75 513,21 € TTC pour la parcelle BL n°350 et 71 211,11 € TTC pour la parcelle BL n°351.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dossier.

Oùï ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de vendre à la société Synergie Park les parcelles précitées aux prix de 75 513,21 € TTC et 71 211,11 € TTC.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, l'acte à intervenir et tous les actes complémentaires ou actes rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires.

CHARGE l'étude de Maître VITSE, notaire à Dunkerque, de la rédaction de l'acte de vente.

D. AFFAIRES EDUCATIVES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

1. Attribution de subventions sur le « fonds d'aide exceptionnelle aux associations » au titre de l'année 2010

RAPPORTEUR : Sabrina KHELLAF

a. délibération générale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **140 000.00 €** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux associations », au Budget Primitif 2010.

Les subventions accordées au titre de ce fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une liste de subventions à verser au titre de ce fonds

Monsieur le Maire :

Cette liste vous l'avez eu dans les documents annexes. Monsieur RIAH ?

Monsieur Féthi RIAH :

Sur la liste je n'ai pas vraiment de remarque à faire. Mais je profite de cette délibération concernant les associations pour faire la même remarque que j'ai fait en commission, donc dommage que Madame ODOT ne soit pas là pour répondre, en tant qu'Adjointe à la Vie Associative, mais il est clair, enfin, je demande au conseil municipal, enfin à la majorité, d'être claire et de pratiquer l'égalité entre toutes les associations parce que, encore une fois, je ne sais pas, les décisions sont souvent signées par Madame ODOT, mais il arrive, vous ne me contredirez pas, mais une association a le droit une fois dans l'année gratuitement au prêt d'une salle et apparemment le service associatif ou bien Madame ODOT, je ne sais pas, ou bien vous-même, je ne sais pas, vous répondez, certaines associations ont droit à ce prêt gratuit, d'autres n'y ont pas le droit, d'autres on leur impose de faire leurs activités en Maison des Associations, alors que la Maison des Associations est réservée à des réunions associatives et pas à des activités, et d'autres, ont accès à des Maisons de Quartiers, alors que les règlements intérieurs ne prévoient pas certains types d'activités. Donc moi je vous rappelle à l'égalité de traitement et de cesser le plus vite possible vos discriminations, parce qu'une discrimination, vous le savez bien Monsieur le Maire, vous l'avez affiché dans votre programme, c'est un délit ce n'est pas une opinion, et il y a prescription au bout de trois ans, bon moi j'ai des preuves sous les yeux, vous ne pouvez pas réfuter ce que je dis, mais il faut à tout prix cesser de traiter les citoyens différemment. Certains ont accès aux équipements publics et d'autres n'ont pas accès, je trouve ça lamentable de la part d'une majorité de gauche.

Monsieur le Maire :

Et bien vous continuerez à trouver ça lamentable. Je n'ai aucune leçon de démocratie à recevoir de vous d'abord, et ensuite, je n'ai aucune justification à donner en terme associatif. Que les choses soient très claires, je n'ai aucune justification, aucun justificatif à fournir.

Monsieur Féthi RIAH :

Le Conseil Municipal, c'est lui qui gère les biens publics.

Monsieur le Maire :

Non, Monsieur RIAH,

Monsieur Féthi RIAH :

Nous avons voté au mois de mars, le 21 mars 2008 une délibération, on vous confie la gestion de tous ces biens, et c'est vous qui autorisez ou n'autorisez pas, mais vous avez un compte à rendre à cette assemblée...

Monsieur le Maire :

Non, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Parce que ce n'est pas vous qui avez été élu par les citoyens, mais....

Monsieur le Maire :

Si !

Monsieur Féthi RIAH :

Non les listes elles ont été...

Monsieur le Maire :

C'est des listes majoritaires.

Monsieur Féthi RIAH :

Mais Monsieur le Maire, on ne va pas faire un cours d'éducation civique, vous avez été élu au suffrage indirect, vous n'avez pas été élu au suffrage direct.

Monsieur le Maire :

Le suffrage indirect, c'est la Communauté Urbaine de Dunkerque, Monsieur RIAH. Si, le suffrage indirect c'est la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire vous pouvez demander à un fonctionnaire ici présent qui pourra vous répondre, vous avez été élu par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH on ne va pas jouer sur les mots. Il n'y a aucun compte à rendre en ce qui concerne la vie associative. Il y a 450 associations à Grande-Synthe, qui sont les mieux servies de France, à Grande-Synthe....

Monsieur Féthi RIAH :

Ça c'est vous qui le dites. Il n'y a aucun rapport qui le dit. Vous faites des rapports tout seul.

Monsieur le Maire :

Mais c'est tout Monsieur RIAH, mais ce n'est pas vous qui déterminerez quelle association ou non doit travailler avec la ville ou ne pas travailler avec la ville, voilà.

Monsieur Féthi RIAH :

La question que je vous ai posée, moi je le dis franchement devant cette assemblée,

Monsieur le Maire :

Je le dis franchement, je continuerai...

Monsieur Féthi RIAH :

Est-ce que oui ou non, les associations qui sont sur votre territoire, parce que ça se fait à Dunkerque...

Monsieur le Maire :

Ce qui se fait à Dunkerque ?

Monsieur Féthi RIAH :

Est-ce que oui ou non une association a le droit à un prêt gratuit de salle une fois dans l'année, répondez à cette question !

Monsieur le Maire :

Mais...

Monsieur Féthi RIAH :

Dites oui ou non.

Monsieur le Maire :

Les associations ont le droit à avoir des salles gratuitement, il y a une délibération de ce conseil municipal, mais....

Monsieur Féthi RIAH :

Moi je parle de votre politique, est-ce que oui ou non ?

Monsieur le Maire :

Mais ce n'est pas forcément toutes les associations....

Monsieur Féthi RIAH :

Ah !

Monsieur le Maire :

Parce qu'il peut y avoir 1500 associations, Monsieur RIAH qui naissent à Grande-Synthe.

Monsieur Féthi RIAH :

Et l'égalité de traitement, vous en faites quoi ?

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur RIAH, que vous vouliez l'égalité de traitement, d'abord, je n'ai aucun justificatif, une nouvelle fois, à vous dire, et après, il y a des impossibilités, Monsieur RIAH, mais vous ne l'admettez pas.

Monsieur Féthi RIAH :

Alors des associations....

Monsieur le Maire :

Non, mais c'est tout !

Monsieur Féthi RIAH :

Ah oui, c'est tout quand vous êtes bloqué.

Monsieur le Maire :

On va arrêter, parce que vous revenez à chaque fois sur les mêmes dispositifs, vous n'écoutez pas.

Monsieur Féthi RIAH :

Je termine sur ce point là, Monsieur le Maire, je termine. Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous venez de dire.

Monsieur le Maire :

Mais si !

Monsieur Féthi RIAH :

Si toute association va au service Vie Associative et pose la question sur le prêt d'une salle gratuite, et ça s'applique aussi à Dunkerque, toute association sur le territoire...

Monsieur le Maire :

Non ! non !

Monsieur Féthi RIAH :

Demandez à quelqu'un de la Vie Associative de le dire publiquement.

Monsieur le Maire :

Non ! Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Et bien c'est bien comme ça, ça sera inscrit au procès-verbal que vous démentez. Mais en tout cas, toute association, moi je le répète, si une association a le droit d'avoir accès à tel local, je ne vois pas

pourquoi une autre association serait privée de sa maison de quartier. Quand vous avez inauguré l'Atrium, je vous rappelle vos propos, en septembre 2006, qu'avez-vous dit : « il ne reste plus aux habitants qu'à s'approprier cet équipement ».

Monsieur le Maire :

Effectivement, ce qu'ils ont fait d'ailleurs.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc, les gens qui forment des associations, ce sont vos habitants.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas que des gens d'associations.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous n'avez pas à choisir. C'est d'autant plus scandaleux que quand vous lisez la presse du 15 septembre 2010, que vous voyez que certaines associations à caractère non culturel ont accès à des équipements culturels alors que c'est interdit par l'article 4, et vous savez très bien à quoi je fais référence

Monsieur le Maire :

Mais non Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Et bien vous avez autorisé.

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur RIAH, vous n'êtes pas juriste.

Monsieur Féthi RIAH :

Et le laïc que vous êtes et le démocrate que vous êtes, ne fait que se confirmer.

Monsieur le Maire :

Et oui, Monsieur RIAH, mais oui et je poursuis et je continuerai tel que c'est et je ne changerai rien.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc vous continuerez la discrimination ?

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas vous monsieur RIAH, vous n'êtes pas majoritaire, laissez la majorité travailler comme elle l'entend. Je ne suis redevable de rien, je respecte tout. Monsieur RIAH, s'il existait 5000 associations sur Grande-Synthe, ce qui est possible, n'importe qui peut déposer une association, vous avez deux copains autour de vous, déposez une association, et ce n'est pas parce que vous êtes en association que vous avez le droit d'aller n'importe où sur cette ville. Monsieur RIAH que vous le vouliez ou non, la règle c'est celle-là. Donc voilà, on détermine les choses, on détermine des fonctionnements, on détermine l'utilisation d'équipements publics. Voilà c'est tout. On clôt ce débat parce que ce n'est pas la question qui est posée par la délibération, cette délibération portait sur l'attribution de subventions sur le fonds d'aide....

Monsieur Féthi RIAH :

Je termine, juste un point. Vous êtes un démocrate, laissez les gens s'exprimer.

Monsieur le Maire :

Mais non, ça ne sert à rien, ça fait 15 fois qu'on a ce débat, vous n'entendez pas, vous ne voulez pas comprendre.

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire vous vous rendez compte de ce que vous venez de dire devant cette assemblée ?

Monsieur le Maire :

Oui, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous avez dit que vous n'étiez redevable devant personne, je fais ce que je veux. Ça c'est dans les dictatures qu'on fait ce qu'on veut Monsieur le Maire. Vous êtes dans une démocratie. Je rappelle juste, et je me tairai puisque vous voulez à tout prix taire toute opposition, vous ne laissez aucune liberté d'expression dans cette ville....

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Je terminerai en disant, Monsieur le Maire, oui une majorité a le droit de choisir qui elle subventionne, parce que là c'est de l'argent, que vous choisissiez telle ou telle, ce sont vos choix politiques et c'est à vous de les assumer puisqu'après il y a des élections, etc... Mais moi je parle d'équipements publics, un équipement public, Monsieur le Maire, on ne peut pas dire à quelqu'un, à un citoyen qui paie ses impôts, sa taxe d'habitation, sa taxe foncière, lui dire, vous, vous n'aurez pas accès à cette salle, et telle personne qui ne paie pas ses impôts, aura accès. Nous devons tous être égaux devant la loi. C'est la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Monsieur le Maire. Mais je vois que vous n'en avez cure de cette déclaration.

Monsieur le Maire :

Mais bien sûr. Certainement oui. Certainement. Et c'est vous qui osez me dire ça, qui défendez les politiques actuelles.

Monsieur Féthi RIAH :

Je ne défends personne, Monsieur le Maire. Je défends les droits.

Monsieur le Maire :

Ah bon, alors prenez des positions contre. Qui ne dit mot consent, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Je n'ai pas à vous faire plaisir en disant contre.

Monsieur le Maire :

Ah mais, vous ne me faites pas plaisir à moi, vous savez !

Monsieur Féthi RIAH :

Tout à l'heure vous avez parlé de la taxe carbone avec Madame DESMAZIERES...

Monsieur le Maire :

Non, mais il n'y a pas que la Taxe Carbone, il y a la Réforme des Collectivités Territoriales, la dernière fois...

Monsieur Féthi RIAH :

Mais les premiers à avoir demandé le retrait de la taxe carbone, ce sont les partis de Gauche.

Monsieur le Maire :

Il y a la fin de la suppression de la TP, on peut y aller ! Il y a les dépôts de gerbes sur le monument aux morts, il y a plein de choses, Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Mais les premiers à avoir demandé le retrait de la taxe carbone, ce sont les partis de Gauche.

Monsieur le Maire :

Non ce n'est pas les partis de Gauche, non.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Moi je ne suis affilié à aucun parti. Vous, vous êtes affilié au PS, si vous voulez défendre le PS, c'est votre droit. Mais je ne vais pas défendre le PS pour vous.

Monsieur le Maire :

Moi je défends les vrais droits de l'homme, et les droits acquis durement, les droits acquis durement, les droits syndicaux...

Monsieur Féthi RIAH :

Vous défendez le droit de la soumission.

Monsieur le Maire :

Non, non. Oui, le droit d'association aussi.

Monsieur Féthi RIAH :

Défendez le R que vous avez fait poser à la Galerie Robespierre, le R de la résistance, le R du refus de la résignation, vous vous souvenez ?

Monsieur le Maire :

Et ben oui parce que c'est moi qui les ai dits.

Monsieur Féthi RIAH :

C'est facile de parler de Rosa Parks, mais quand vous empêchez les gens de s'exprimer, Rosa Parks aussi elle s'est élevée parce que les gens comme vous refusaient le droit d'expression des gens.

Monsieur le Maire :

Bien sûr, bien sûr.

- Applaudissements dans la salle -

Monsieur le Maire :

Non, mais pas de manifestation de cet ordre là pour ce genre de propos, sinon vous allez créer d'autres événements dans cette salle, et ça ne vaut vraiment pas le coup.

Donc sur cette attribution de subventions sur le fonds d'aide exceptionnelle aux associations, année 2010. Y-a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je vous remercie.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition

IMPUTE les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes

b. Association des Anciens Mineurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **140 000 €** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux associations », au Budget Primitif 2010.

Les subventions accordées au titre de ce fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle de **400 €uros** à l'Association des Anciens Mineurs afin d'organiser la fête du monde ouvrier du 1^{er} mai 2010.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition

IMPUTE les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Ne participent pas au vote : Eric FONTAINE

c. Office de Tourisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un crédit total de **140 000 €** est ouvert au titre du « Fonds d'Aide Exceptionnelle aux associations », au Budget Primitif 2010.

Les subventions accordées au titre de ce fonds permettent d'apporter un soutien exceptionnel aux associations pour leur fonctionnement, pour l'organisation de manifestations et pour la réalisation de projets spécifiques. Pour ces deux derniers cas, une convention est signée entre la ville et l'association concernée afin de garantir la bonne utilisation de l'argent public.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention exceptionnelle de **2 500 Euros** à l'Office de Tourisme afin d'élaborer un guide touristique bilingue français/polonais.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la proposition

IMPUTE les dépenses à l'article 6574 du Budget Primitif

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Ne participent pas au vote : Patrick GARNIER – Nadine ODOT

d. Groupe de secours catastrophe français – 3 000 € - inondations au Pakistan

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de **3 000 €** au « Groupe de Secours Catastrophe Français » afin qu'il fasse l'acquisition de matériel de secours et notamment d'appareils de potabilisation de l'eau qui seront mis à disposition des populations victimes des inondations survenues au Pakistan.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de **3 000 €** au « Groupe de Secours Catastrophe Français » ;

IMPUTE la dépense sur le crédit ouvert au titre du fonds d'aide exceptionnelle.

2. subventions accordées aux coopératives scolaires pour l'année scolaire 2010-2011 – achat de fournitures pédagogiques, transport, fonctionnement des activités sportives et franchise postale

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le versement d'une subvention accordée aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour l'achat de fournitures pédagogiques, les transports et pour assurer le bon fonctionnement des activités sportives.

Il propose le versement de cette subvention sur la base de **18,00 €** par enfant.

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, est prévu la compensation de la suppression de la franchise postale qui date de 1997.

Il propose le reversement de la subvention d'Etat accordée dans le cadre de la DGF soit **64,60 €** par école et pour le service de santé scolaire **pour l'année 2010**.

Où ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution de subventions aux coopératives scolaires selon les modalités précédemment définies et le reversement de la subvention d'état pour pallier la suppression de la franchise postale.

IMPUTE la dépense sur le crédit de **54 000 €** prévu au budget primitif 2010 en « provision coopératives scolaires et franchise postale».

E. CONTRATS – MARCHES

1. Etat récapitulatif des marchés conclus depuis le 22 juin 2010

RAPPORTEUR : Damien CAREME

Dans le cadre de l'article L2122-22 alinéa 4 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié en application de l'article 10 de la loi n°2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics ; Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a reçu délégation lors de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2009 afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire dresse donc l'état récapitulatif des marchés et avenants conclus en procédure adaptée à compter du 22 juin et ce jusqu'au 19 octobre 2010 et les marchés conclus en appel d'offres.

Monsieur le Maire :

Monsieur Félix TERTULLIANI, on vous a adressé aujourd'hui, avec du retard, l'ensemble de ce que vous aviez souhaité avoir pour les marchés, les avenants qu'il y a eus, pourquoi, si c'est de notre faute, si c'est des travaux, si c'est des erreurs... Je vous laisse, on en reparlera la prochaine fois, quand vous aurez eu le temps de les analyser.

Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la liste des marchés publics attribués par la ville de Grande-Synthe depuis le 22 juin 2010.

F. FINANCES

1. Décision modificative de crédits dépenses

RAPPORTEUR : Martial BEYAERT

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que certains crédits ouverts au Budget Primitif du Budget Principal 2010 seront insuffisants.

Monsieur Le Maire propose des rectifications de crédits en dépenses et en recettes suivant le document budgétaire annexé.

Présentation de Monsieur Martial BEYAERT

Cette décision modificative fait suite au cadrage réalisé de l'ensemble de leurs crédits afin de ne laisser sur les lignes budgétaires que les sommes susceptibles d'être effectivement mandatées ou engagées sur l'exercice. Je tiens d'ailleurs à profiter de cet instant pour féliciter l'ensemble des services qui ont respecté le cadrage budgétaire décidé lors de notre BP.

Ce qui nous permet en partie aujourd'hui d'équilibrer une décision modificative en recette dépense pour la section de fonctionnement de + **819 241,02 €** donc une recette supplémentaire de 410 093 € ^provenant de la part évolutive de la DSC que nous avons obtenue.

Je tiens d'ailleurs à remercier Damien CAREME et les membres du groupe majoritaire à l'origine de cette demande auprès des services de la CUD.

Deuxième point de satisfaction c'est que sur ces 819 241,02 € de recettes supplémentaires nous arrivons à dégager un autofinancement complémentaire pour la section d'investissement de l'ordre de 783 647.02 €.

Concernant la section d'investissement, je vous propose une décision modificative en recettes-dépenses de l'ordre de - **3 515 156,20 €** Cette décision modificative s'explique par un recadrage des crédits-dépenses d'investissement atténué par quelques dépenses supplémentaires en investissement, je citerai ici : 61 000 € pour l'installation de parcs à vélos, 51 500 € pour l'achat d'un véhicule adapté pour les seniors, et 61 000 € pour l'achat de mobilier pour la médiathèque.

Monsieur le Maire :

Y-a-t-il des questions supplémentaires ? Monsieur TERTULLIANI ?

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Il n'y a pas de question, une remarque. Bon, vous vous auto-félicitez, c'est très bien. Si vous nous aviez associé à la demande, on aurait été aussi avec vous. Puisque pour demander de l'argent, on le demande.

Monsieur le Maire :

Vous l'avez voté en tant que conseiller communautaire.

Monsieur Félix TERTULLIANI :

Oui, mais, il n'a pas dit que nous avons été contre, mais bon.

Monsieur Martial BEYAERT :

J'associe mes remerciements à Monsieur Félix TERTULLIANI pour son intervention au nom de la Communauté Urbaine.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous pouvez terminer avec les remerciements, remercier le Président de la CUD qui a accepté aussi, non ?

Monsieur Martial BEYAERT :

Ça on a pu le remercier.

Monsieur le Maire :

Ça c'est déjà fait !

Donc pas d'opposition sur cette décision modificative de crédits-dépenses ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Oui ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la proposition ci-dessous :

Section Fonctionnement : + 819.241,02 €
Section Investissement : - 3.515.156,20 €

IV. APPROBATION DES DECISIONS PRISES ENTRE LE 22 JUIN ET LE 19 OCTOBRE 2010

1. Avenant n° 1 au marché visé le 12/10/2009 concernant l'aménagement des équipements sportifs et des abords du pôle sport – lot 5 : VRD et assainissements – Société SCREG

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société SCREG l'avenant n° 1 ayant pour objet des travaux supplémentaires et des travaux en moins value.

Le montant de l'avenant s'élève à 16 850,92 € HT en moins value, ce qui porte le montant total du marché à 881 553,67 € HT.

2. Avenant n° 3 au marché visé le 29/06/2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 18 : VRD/Aménagements extérieures – Société SETRA TP

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société SETRA TP l'avenant n° 3 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 46 775,02 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 584 218,58 € HT.

3. Avenant n° 2 au marché visé le 05/10/2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 5 : serrurerie – Société PLIMETAL

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société PLIMETAL l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires et des travaux en moins value.

Le montant de l'avenant est fixé à 29 818,00 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 486 748,00 € HT.

4. Attribution du marché « Construction d'un bâtiment vestiaires – tribune et bureaux – Pôle sport du Basroch »

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et notifier les marchés concernant la construction d'un bâtiment vestiaires – tribune et bureaux au Pôle sport du Basroch comme suit :

- lot n° 2 – charpente métallique – bardage : société ETS COUTURIER pour un montant de 353 144,95 € HT
- lot n° 3 – couverture/Etanchéité : société COEXIA ENVELOPPE – Littoral Couverture pour un montant de 420 265,73 € HT
- lot n° 4 : Menuiseries aluminium extérieures/Métallerie : société LOISON pour un montant de 420 265,73 € HT
- lot n° 6 : Plâtrerie/Cloisons/Plafonds suspendus : Société DENIS pour un montant de 56 486,39 € HT
- lot n° 8 – Carrelages/Faïences : société CRI pour un montant de 141 075,41 € HT
- lot n° 9 – Peintures/Sols souples : société DPR pour un montant de 69 002,19 € HT
- lot n° 11 – Electricité courants forts/courants faibles : société INEO NORD PICARDIE pour un montant de 245 608,43 € HT
- lot n° 12 – Appareils élévateurs – société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant de 82 200,00 € HT
- Lot n° 13 – VRD/Espaces verts : société SCREG pour un montant de 89 797,77 € HT

5. Sortie Mareis à Etaples – 16 mai 2010

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De fixer le tarif de la participation à la sortie du 16 mai 2010 organisée par le service des Seniors à 32 €uros par personne.

Les encaissements s'effectueront sur carnet à souches.

6. Actualisation du contenu des inscriptions aux enseignements artistiques

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant le contenu des inscriptions aux enseignements artistiques et leur tarification, il s'avère nécessaire d'uniformiser l'accès au parcours complet danse et parcours musical proposé par la ville. Le parcours danse complet intègre ainsi toutes les disciplines (atelier chorégraphique compris) au tarif de 15 €uros pour les grands synthois et 76 €uros pour les extérieurs, cela sans augmentation tarifaire pour les pratiquants : on simplifie et supprime ainsi les tarifs 2 et 3 disciplines (atelier chorégraphique compris) respectivement 22 et 33 €uros pour les grand-synthois,

DECIDE

De modifier par conséquent le libellé de l'inscription danse parcours complet selon le tableau ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2010.

		Grand-synthois	Extérieurs
INSCRIPTIONS ECOLE DE DANSE Parcours Danse complet	Inscription toutes disciplines (atelier chorégraphique inclus)	15 €	76 €

7. Remboursement caution local Société AGATHE rue Denis Papin

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De rembourser à la société AGATHE SCI ANITA représentée par Monsieur Jean-Claude WAESELYNCK la caution d'un montant de 1082,40 €, versée à son entrée dans le local sis 11, rue Denis Papin à Grande-Synthe, suite à la vente par la ville de cet immeuble au profit de la Société AGATHE SCI ANITA.

8. Honoraires Maître MOUGEL, avocat – contentieux passeports et cartes d'identité

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De régler les honoraires de Maître MOUGEL, avocat à Dunkerque, qui défend les intérêts de la commune devant le Conseil d'Etat dans le contentieux qui l'oppose à l'Etat pour la délivrance des passeports et cartes d'identité.

Le montant des honoraires, 1 196 Euros, est imputé au budget communal.

9. Sortie journée au Mont Noir – Dimanche 18 juillet 2010

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De fixer le tarif de la participation à la sortie du dimanche 18 juillet 2010, organisée par le Service des Seniors, à :

- 24 Euros par personne

Les encaissements s'effectueront sur carnet à Souches.

10. Sortie « Moules-frites » à Malo les Bains – 21 août 2010

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De fixer le tarif de la participation à la sortie du samedi 21 août 2010, organisée par le Service des Seniors, à :

- 17 Euros par personne

Les encaissements s'effectueront sur carnet à Souches.

11. Cours de danse mensuels : les mercredis 26 mai, 23 juin, 22 septembre, 20 octobre et 24 novembre 2010

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De fixer le tarif de la participation aux cours de danse mensuels, organisés par le Service des Seniors, à :

- 5 Euros par personne

Les encaissements s'effectueront sur carnet à Souches.

12. Sortie « Journée à Paris » – dimanche 5 septembre 2010

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De fixer le tarif de la participation à la sortie du dimanche 5 septembre 2010, organisée par le Service des Seniors, à :

- 27,50 Euros par personne

Les encaissements s'effectueront sur carnet à Souches.

13. Sortie « Journée à Bouin Plumoison » – dimanche 29 août 2010

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De fixer le tarif de la participation à la sortie du dimanche 29 août 2010, organisée par le Service des Seniors, à :

- 16 Euros par personne

Les encaissements s'effectueront sur carnet à Souches.

14. Avenant n° 2 au marché visé le 26/06/2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 8 : Faux Plafonds – Société DK CONSTRUCTIONS

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société DK CONSTRUCTIONS l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 3 944,28 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 75 567,62 € HT.

15. Avenant n° 2 au marché visé le 26/06/2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 2 : Couverture/Etanchéité – Société SMAC

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société SMAC l'avenant n° 2 ayant pour objet des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 3 298,40 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 287 198,45 € HT.

16. Avenant n° 2 au marché visé le 28/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 6 : Plâtrerie-cloisons – Société DK CONSTRUCTION

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société DK CONSTRUCTION l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires et en moins value.

Le montant de l'avenant est fixé à 4 006,66 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 100 232,42 € HT.

17. Avenant n° 1 au marché visé le 26/06/2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 10: Revêtements de sol – Société BATISOL

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société BATISOL l'avenant n° 1 ayant pour objet des travaux supplémentaires et de supprimer des travaux.

Le montant de l'avenant est fixé à 28 129,34 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 276 628,57 € HT.

18. Avenant n° 2bis au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 1: démolition – désamiantage – gros œuvre – charpente bois – Sté EIFFAGE CONSTRUCTION NORD

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société EIFFAGE CONSTRUCTION NORD l'avenant n° 2bis ayant pour objet de modifier l'objet de l'avenant n° 2, le montant de l'avenant n° 2bis reste identique au montant de l'avenant n° 2.

L'avenant n°2bis annule et remplace l'avenant n°2.

19. Avenant n° 2 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 5 : cloisons – plâtrerie – plafonds – Société SDI

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société SDI l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 1 586,96 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 143 527,41 € HT.

20. Avenant n° 2 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 9 : électricité – courants forts et faibles – Société SET TERTIAIRE

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société SET TERTIAIRE l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 13 924,90 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 316 187,74 € HT.

21. Avenant n° 2 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 11 : peinture – Société DPR

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société DPR l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 420,36 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 81 626,16 € HT.

22. Avenant n° 2 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 8 : Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaire – Société Roger d'Arras

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société Roger d'Arras l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 1 696,31 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 227 812,05 € HT.

23. Avenant n° 3 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 1 : Démolition – Désamiantage – Gros œuvre- Charpente bois – Société EIFFAGE CONSTRUCTION NORD

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société EIFFAGE CONSTRUCTION NORD l'avenant n° 3 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 1 251,25 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 920 530,03 € HT.

24. Avenant n° 3 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 8 : chauffage – ventilation – plomberie sanitaire – Société Roger d'Arras

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société SDI l'avenant n° 3 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 5 125,50 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 282 937,55 € HT.

25. Avenant n° 1 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 7 : sols souples – Société DPR

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société DPR l'avenant n° 1 ayant pour objet des travaux en plus et en moins value.

Le montant de l'avenant est fixé à 6 313,30 € HT **en moins value**, ce qui porte le montant total du marché à 55 499,60 € HT.

26. Avenant n° 1 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 6 : carrelage – faïences – résine de sol – Société THUMEREL

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société THUMEREL l'avenant n° 1 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires et des travaux en moins value.

Le montant de l'avenant est fixé à 12 593,19 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 59 608,29 € HT.

27. Avenant n° 2 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 3 : menuiseries extérieures aluminium serrurerie – Société OLIVIER

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société OLIVIER l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires et en moins value.

Le montant de l'avenant est fixé à 10 178,03 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 267 305,49 € HT.

28. Avenant n° 4 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 1 : démolition – désamiantage – gros œuvre – charpente bois – Société EIFFAGE CONSTRUCTION NORD

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société EIFFAGE CONSTRUCTION NORD l'avenant n° 4 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires et la prolongation de la mission de gardiennage.

Le montant de l'avenant est fixé à 24 455,00 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 944 985,03 € HT.

29. Avenant n° 2 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 4 : Menuiseries intérieures – Société BILLIET

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société BILLIET l'avenant n° 2 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 870,51 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 172 930,13 € HT.

30. Avenant n° 3 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 9 : Electricité – courants forts et faibles – Société SET TERTIAIRE

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société SET TERTIAIRE l'avenant n° 3 ayant pour objet d'inclure des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant est fixé à 15 780,80 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 331 968,20 € HT.

31. Avenant n° 3 au marché visé le 06/05/2009 concernant l'extension et la réhabilitation de la Maison de Quartier du Courghain – lot 11 : peinture – Société DPR

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société DPR l'avenant n° 3 ayant pour objet des travaux en plus-value et moins-value.

Le montant de l'avenant est fixé à 5 847,50 € HT en plus-value, ce qui porte le montant total du marché à 87 473,66 € HT.

32. Attribution du marché « Travaux de réfection de couvertures, d'étanchéité terrasses et de bardage » – divers bâtiments communaux

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et notifier le marché concernant les travaux de réfection de couvertures, d'étanchéité terrasses et de bardage dans divers bâtiments communaux comme suit :

- lot n° 1 – salle d'haltérophilie : société DETAM pour un montant de 291 609,71 € HT (options comprises) :
- lot n° 2 – école préfabriquée maternelle Verlaine, logement Verlaine : Société LITTORAL COUVERTURE pour un montant de 62 646,95 € HT.

33. Attribution du marché « médiathèque Nelson Mandela – réaménagement des locaux » – lot n° 5

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et notifier le marché concernant les travaux de réaménagement des locaux de la Médiathèque Nelson Mandela comme suit :

- lot n° 5 : Carrelage à la Société BATISOL pour un montant de 49 569,27 € HT.

34. Suppression régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée à la piscine Léo Lagrange

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant la nécessité de supprimer la régie de recettes citée en objet, suite à la fermeture de la piscine Léo Lagrange en date du 1^{er} septembre 2009 pour des travaux de réhabilitation,

DECIDE

Article 1 : la régie de recettes instituée par délibération du 6 octobre 1970 pour les droits suivants : encaissement des droits d'entrée à la piscine Léo Lagrange est supprimée à compter du 1^{er} septembre 2009.

Article 2 : Cette régie est installée à la piscine rue Rigaud à Grande-Synthe.

Article 3 à 9 : sans objet

Article 10 : Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

35. Suppression de la sous-régie de recettes guichet unique pour l'encaissement des prestations offertes par la direction éducation jeunesse sports petite enfance

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant la nécessité de supprimer à la demande du comptable la sous-régie de recettes guichet unique, car les opérations d'encaissement se font sur le même lieu par des agents de guichet.

DECIDE

Article 1 : la sous-régie de recettes instituée par délibération du 11 décembre 2007 pour les droits suivants : encaissement des prestations offertes par la direction éducation jeunesse sports, petite enfance, est supprimée à compter du 15 juillet 2010.

Article 2 : Cette régie est installée en Mairie de Grande-Synthe, à la Direction Education, Sports, Jeunesse, petite Enfance.

Article 3 à 8 : sans objet.

Article 9 : Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

36. Modification de l'acte constitutif de création de la régie du guichet unique

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant la nécessité de modifier les modes d'encaissement de la régie et autoriser l'intervention de mandataires exerçant les fonctions d'agents de guichet,

DECIDE

Article 1 : il est institué une régie de recettes guichet unique auprès de la direction « pôle à la population » pour l'encaissement des droits suivants :

- *Activités jeunesse (CLSH, camps, activités de quartier, ateliers mercredi et samedi, activités loisirs, formations BAFA etc...)*
- *Activités sportives (stages divers, séances de sports, baby sports, etc...)*
- *Cantines scolaires et repas périscolaires*

- *Activités petite enfance (heures de garde : crèches, halte garderies, centres périscolaires)*
- *Activités culturelles (activités écoles de danse, musique, dessin, théâtre, activités ateliers du lieu musical)*

à compter du 6 novembre 2009.

Article 2 : Cette régie est installée en Mairie de Grande-Synthe, à la Direction Education, Sports, Jeunesse, petite enfance.

Article 3 : la régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 4 : La régie encaisse les droits liés aux actions menées par la Direction.

Article 5 : L'encaissement des recettes se fera par les instruments de paiement émis par une entreprise ou par un organisme dûment habilité, quel que soit le support technique utilisé, pour l'achat auprès de ces émetteurs ou de tiers qui les acceptent d'un bien ou d'un service déterminé dont :

- *Numéraire,*
- *Chèques bancaires*
- *Virement bancaire*
- *Prélèvement*
- *Carte bancaire*
- *Paiement en ligne*
- *C.E.S.U.*
- *Carte Culture Ville de Grande-Synthe (en valorisation des activités offertes par ce biais)*
- *Chèques vacances*
- *Tickets loisirs*
- *Bons vacances de la C.A.F. etc...*

Article 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur auprès de la Perception de Saint Pol sur Mer.

Article 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver mensuellement est fixé à 5000 € (inchangé).

Article 8 : Un fond de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

Article 9 : Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées ainsi que la totalité des justificatifs des opérations de recette au moins tous les mois, et chaque fois que le maximum de l'encaisse est atteint et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront le dernier jour de chaque mois.

Article 10 : le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé, après avis de Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer, selon la réglementation en vigueur. Cette réalisation du cautionnement est assurée par l'affiliation du régisseur à une association de cautionnement mutuel agréée par le Ministre du Budget.

Article 11 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Article 12 : Les suppléants percevront l'indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur, pour la période durant laquelle ils auront assuré le fonctionnement de la régie.

Article 13 : il sera fait recours à des mandataires nommés par l'ordonnateur sur avis conforme du comptable et du régisseur. Ces mandataires exercent la fonction d'agents de guichet. Ils sont dispensés de cautionnement et ne bénéficient pas de l'indemnité de responsabilité.

Article 14 : Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur de Saint Pol sur Mer seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

37. Réalisation d'un emprunt de 2 000 000 Euros auprès du Crédit Agricole Nord de France au titre des investissements de l'année 2010

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2010 visée le 25 juin 2010 par Monsieur le Sous-Préfet et tout particulièrement l'alinéa 3 qui précise que le Maire a délégation du Conseil Municipal pour procéder, dans la limite des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

Dans le cadre des investissements prévus au BP 2010, de réaliser auprès du Crédit Agricole Nord de France, un emprunt de 2 000 000 €uros.

Cet emprunt se décompose comme suit :

- Montant de l'emprunt : 2 000 000 €uros
- Décaissement de l'emprunt : au plus tard le 15 octobre 2010
- Durée de l'amortissement : 15 ans maximum
- Amortissement : Echéances constantes (163 819,24 €uros)
- Périodicité des échéances : annuelle à l'exception de la 1^{ère} échéance qui est anticipée
- Frais de dossier : 1 000 €uros
- Taux d'intérêt : 3 % (ramené en taux effectif annuel à 2,69 % grâce à l'anticipation d'échéance)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

38. Réalisation d'un emprunt de 3 000 000 €uros auprès de la Caisse d'Epargne Nord France Europe au titre des investissements de l'année 2010

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2010 visée le 25 juin 2010 par Monsieur le Sous-Préfet et tout particulièrement l'alinéa 3 qui précise que le Maire a délégation du Conseil Municipal pour procéder, dans la limite des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre des investissements prévus au BP 2010, de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne Nord France, un emprunt de 3 000 000 €uros au taux de 2,90 % et dont le remboursement s'effectuera sur 15 années.

A noter que la formule de prêt est celle d'un prêt à échéance choisie (10 mois d'anticipation de règlement d'échéance) qui permet de diminuer le coût total en intérêts et de ramener le taux effectif annuel sur la période à 2,57 %.

Article 2 :

La commune de Grande-Synthe fera la demande de versement des fonds pour le 25 décembre 2010 et paiera une échéance annuelle à partir du 25/02/2011.

Article 3 :

La première annuité fera l'objet d'un ajustement éventuel par la Caisse d'Epargne pour tenir compte des dates effectives de mobilisation des fonds par l'emprunteur.

Pour se libérer de la somme empruntée, la commune paiera 15 annuités constantes, reprenant le capital et les intérêts, d'un montant fixé à 203 021.89 €uros pour un versement des fonds le 25/12/2010.

Le prélèvement de l'échéance sera effectué automatiquement par débit d'office.

Article 4 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat relatif au présent emprunt.

39. Réalisation d'un emprunt de 3 000 000 €uros auprès de la Caisse d'Épargne Nord France Europe au titre des investissements de l'année 2010 – modification de l'article 3

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 juin 2010 visée le 25 juin 2010 par Monsieur le Sous-Préfet et tout particulièrement l'alinéa 3 qui précise que le Maire a délégué au Conseil Municipal pour procéder, dans la limite des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,

Vu la décision du 9 septembre 2010 dont il convient de rectifier l'article 3 et plus précisément le montant de l'annuité,

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

Article 1 : inchangé

Article 2 : inchangé

Article 3 : Modifié

La première annuité fera l'objet d'un ajustement éventuel par la Caisse d'Épargne pour tenir compte des dates effectives de mobilisation des fonds par l'emprunteur.

Pour se libérer de la somme empruntée, la commune paiera 15 annuités constantes, reprenant le capital et les intérêts, d'un montant fixé à 243 626,27 €uros pour un versement des fonds le 25/12/2010.

Le prélèvement de l'échéance sera effectué automatiquement par débit d'office.

Article 4 : Inchangé

40. désignation Maître Justine ROELS, avocat – Affaire DAOUDI

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De désigner Maître Justine ROELS, avocat à Lille, pour défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Lille suite à un recours déposé par Monsieur Youness DAOUDI.

41. Avenant n° 1 au marché visé le 14/10/2009 concernant l'aménagement des équipements sportifs et des abords du pôle sport – lot 2 : Eclairage public et terrains sportifs – Société CEGELEC

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société CEGELEC l'avenant n° 1 ayant pour objet des travaux supplémentaires.

Le montant de l'avenant s'élève à 160 708,61 € HT, ce qui porte le montant total du marché à 1 125 187,80 € HT.

42. Attribution du marché « Projet de rénovation urbaine de l'îlot des Peintres – Mission d'assistance à la conduite d'un projet de rénovation urbaine et de développement social »

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et notifier le marché concernant la mission d'assistance à la conduite d'un projet de rénovation urbaine et de développement social dans le cadre du projet de rénovation urbaine de l'îlot des Peintres à la société SCET pour un montant annuel de 55 125 € HT (soit 220 500 € HT pour la durée maximale).

Le marché sera passé pour une durée d'un an reconductible 3 fois (par période d'un an) dans la limite de 4 ans.

43. Semaine Bleue – organisation des actions suivantes : déjeuner le 21/10, loto le 21/10 et déjeuner dansant le 23/10/2010

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De fixer le tarif de la participation à ces actions, organisées par le Service des Seniors à

- 9 Euros par personne pour le déjeuner du 21 octobre,
- 1 Euro la carte pour le loto du 21 octobre,
- 22 Euros par personne pour le déjeuner dansant du 23 octobre.

Les encaissements s'effectueront sur carnet à souches pour le déjeuner du 21 et du 23 octobre et selon le principe d'une billetterie pour le lot du 21 octobre.

44. Attribution du marché « PRU Courghain – réseau divers »

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et notifier le marché concernant le PRU du Courghain – réseaux divers à la société SET TERTIAIRE à Saint Pol sur Mer pour un montant maximum annuel de 700 000 € HT.

Le marché est un marché à bons de commande, passé pour une période d'un an reconductible 3 fois dans la limite de 4 ans.

45. remboursement de caution – Madame André LERUSTE

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant le départ de Madame Andrée LERUSTE de l'appartement n° 11 à la RPA Maurice Guillain, à Grande-Synthe, pour la résidence Zélie Quenton,

DECIDE

De lui rembourser l'intégralité de la caution versée, soit 116,32 €.

46. remboursement de caution – Madame Louise LONREIRO

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant le départ de Madame Louise LONREIRO de l'appartement n° 23 à la RPA Maurice Guillain, à Grande-Synthe,

DECIDE

De lui rembourser l'intégralité de la caution versée, soit 139,58 €.

47. remboursement de caution – Madame Ginette LOR

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant le départ de Madame Ginette LOR de l'appartement n° 24 à la RPA Maurice Guillain, à Grande-Synthe,

DECIDE

De lui rembourser l'intégralité de la caution versée, soit 134,73 €.

48. remboursement de caution – Madame Nicole GUERRA

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

Considérant le départ de Madame Nicole GUERRA de l'appartement n° 38 à la RPA Maurice Guillain, à Grande-Synthe,

DECIDE

De lui rembourser l'intégralité de la caution versée, soit 139,58 €.

49. Avenant n° 3 au marché visé le 29/06/2009 concernant l'extension et la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange – lot 1 : Gros œuvre/Charpente métallique – Société DUMEZ EPS

Le Maire de la Commune de Grande-Synthe,

DECIDE

De signer et de notifier à la Société DUMEZ EPS l'avenant n° 3 ayant pour objet la rectification des pourcentages sur l'acte d'engagement entre le mandataire et le cotraitant afin d'être en cohérence avec les montants initiaux prévus. Ces montants restent identiques, seuls les pourcentages changent.

Cet avenant reprend également la répartition des montants des avenants 1, 2 et 3 entre le mandataire et le cotraitant.

Monsieur Féthi RIAH :

Ma remarque, elle en a pour deux minutes. Vous avez vu je me répète beaucoup, c'est peut être le fait d'être enseignant qui fait qu'on se répète beaucoup, puisque l'art de la pédagogie c'est la répétition. En 2008, vous aviez déjà choisi Maître MOUGEL en tant qu'avocat pour la commune à hauteur de 5000 €uros. Il y a eu 5000 €uros de frais pour Maître MOUGEL, et à l'époque je n'avais pas eu d'arrêté municipal décidant de choisir Maître MOUGEL en tant qu'avocat. Je vois qu'à nouveau son nom est cité, son nom, mais pour tout autre avocat ma remarque aurait été la même, c'est que vous n'avez toujours pas fait de mise en concurrence concernant cette prestation parce qu'à partir de 4000 €uros on est censé au moins essayer de faire un appel à concurrence pour que d'autres avocats puissent y répondre et je m'aperçois que, soit au niveau de la commande publique, peut être qu'on n'a pas prévu ce type de dépenses là, mais logiquement à partir de 4000 €uros, il faut une mise en concurrence. Donc déjà en 2008, on était à 5000 €uros, là je vois qu'il y a plusieurs sommes qui vont être allouées, donc moi, je ne sais pas s'il y a un vote pour cette décision là, mais en tout cas, je ne participe pas pour voter ces décisions là, vu qu'il n'y a pas de mises en concurrence par rapport à Maître MOUGEL qui, je le rappelle, en 2008, fut votre avocat à titre privé également.

Monsieur le Maire :

Mais vous avez déjà fait cette remarque, effectivement c'est l'art de la répétition que vous disiez, la pédagogie, et donc je répète aussi la même chose, je ne suis pas enseignant mais j'aurais pu l'être avec vous. Donc effectivement, la mise en concurrence doit avoir lieu par action, par dossier au dessus de 4000 €uros, par action-dossier, la mise en concurrence elle s'évalue comme ça. Nous n'étions jamais au dessus des 4000 €uros, donc c'est pour ça que ça ne s'est pas fait. De toute manière si ça avait dû, Monsieur RIAH, vous pensez bien qu'on a un percepteur qui veille à nos dépenses et s'il avait dû faire un marché public, il aurait fait un marché public. Non, mais franchement. Et moi je l'en remercie. Le rôle du percepteur, c'est de contrôler aussi que tout se fasse dans les règles.

Monsieur Féthi RIAH :

Je vais juste répondre. Premièrement je ne peux pas accepter, en 2008, les prestations pour Maître MOUGEL ont dépassé 5000 €uros, j'ai fait le compte.

Monsieur le Maire :

Par dossier-action. 4000 € par dossier.

Monsieur Féthi RIAH :

Les services avant de lancer des appels d'offres, je pense, pour les années qui suivent, elles font des estimations. Elles disent, on aura tant de besoins au niveau juridique, tant de besoins au niveau de tel ou tel service. Donc ce sont des besoins qui s'estiment. Si maintenant on estime qu'on a besoin d'un avocat pour nous défendre sur plusieurs dossiers, autant faire un appel à la concurrence pour voir qui nous proposera les meilleures prestations, parce que, c'est aussi ça de faire attention aux deniers publics.

Par rapport à cette délibération là, je le répète, il faut de la transparence, et à partir de 4000 €uros, vous devez faire cet appel à la concurrence.

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, tout est parfaitement transparent.

Monsieur Féthi RIAH :

Ma deuxième remarque, que j'ai oubliée, n'en déplaise à Madame DESMAZIERES qui est irritée là, c'est que....

Monsieur le Maire :

Non, non, laissez Madame DESMAZIERES tranquille !

Monsieur Féthi RIAH :

Vous savez, Monsieur le Maire, il y a combien de conflits, combien de contentieux au niveau du droit administratif ? Il y a tous les jours des décisions de Tribunaux Administratifs qui annulent des décisions. Ça veut bien dire qu'à un moment donné il y a eu des problèmes de procédure, la preuve, c'est que la dernière fois, le 17 décembre 2008, on avait voté une délibération pour créer un poste de Directeur de Communication, et que, un an plus tard, on a dû re-délibérer, il y avait eu un défaut au niveau de la délibération.

Monsieur le Maire :

Ben voilà, si tel était le cas, nous redélibérerions et nous ferions un marché, vous voyez.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc, peut être qu'au niveau de la trésorerie, ils peuvent vous faire la remarque, mais vous ne pourrez pas dire que tout est légal parce que le dossier passe en délibération. Non, ça c'est faux.

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur RIAH...

Monsieur Féthi RIAH :

Dernière remarque, c'est la même chose pour la maison écoquartier.

Monsieur le Maire :

Non, c'était déjà la dernière.

Monsieur Féthi RIAH :

La Maison écoquartier, je suis désolé, il n'y a pas eu de mise en concurrence. C'est comme ça, c'est les deniers publics.

Monsieur le Maire :

Non ! Monsieur RIAH, c'est que vous ne connaissez pas bien encore une fois, c'était quelque chose d'expérimental, et quand on est dans l'expérimental, on n'a pas de mise en concurrence à faire. Mais oui ! Mais oui, mais c'est comme ça. Et les 4000 €, et vous l'avez reconnu vous-même, quand il y a un défaut de délibération pour une raison ou pour une autre, on redélibère derrière, c'est le même cas là. vous savez, on gère cette année, vous ne l'avez pas voté, mais un budget de 102 millions d'euros, croyez bien que toutes les dépenses sont importantes, les 4000 €uros d'un avocat aussi, mais on ne peut pas anticiper en début d'année, il peut y avoir, regarder le conflit de la piscine, en début d'année on ne pouvait pas l'anticiper, aujourd'hui on doit prendre des avocats pour nous accompagner dans la démarche. Un conflit avec du personnel, on ne peut pas le présumer, et chaque avocat, souvent, ils ont des spécialités, en administratif, en conflit de constructions, en conflit social.

Monsieur Féthi RIAH :

Je suis d'accord avec vous, mais avant de faire tout appel d'offres...

Monsieur le Maire :

Et il y a d'autres avocats qui interviendront. Monsieur RIAH. Je pense que vous laissez planer la suspicion sur le fait que c'était mon avocat, alors c'est l'avocat.... Il faut arrêter ça. Il y en a eu d'autres et il y en aura d'autres.

Monsieur Féthi RIAH :

Mais là vous avez reconnu que, à partir de 4000 €uros ...

Monsieur le Maire :

Je n'ai rien reconnu du tout.

Monsieur Féthi RIAH :

...il faut une mise en concurrence.

Monsieur le Maire :

Par opération-action.

Monsieur Féthi RIAH :

Non, ça c'est vous qui le dites.

Monsieur le Maire :

Ben voilà, écoutez, moi c'est les services qui me le disent, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Ah ben oui, mais vous savez il y a des formations pour se mettre à jour.

Monsieur le Maire :

Je ne suis pas juriste, Monsieur RIAH, moi je suis un homme politique, je dois faire des choix politiques, moi la technique, franchement je n'en ai rien à faire. Il y a des services qui sont là, il y a une organisation, il y a un organigramme, vous dites qu'ils sont nombreux, et moi je fais de la politique. Moi, ce qui m'intéresse c'est de faire la politique. C'est impulser et faire des choix, Monsieur RIAH. Le choix de tel ou tel avocat, franchement, c'est le dernier et le cadet de mes soucis.

Monsieur Féthi RIAH :

Alors là, Monsieur le Maire, c'est...

Monsieur le Maire :

Il ne faut pas porter le débat sur des points de détail comme ceux-là !

Monsieur Féthi RIAH :

Ce ne sont pas des points de détail, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Alors que derrière, on est dans des situations où la France, elle ne va pas si bien que ça, ou il se passe un certain nombre de choses sur lesquelles il faut qu'on ait de l'action politique et que la politique reprenne le dessus.

Monsieur Féthi RIAH :

Monsieur le Maire, ça c'est une échappatoire.

Monsieur le Maire :

Ce n'est pas une échappatoire, c'est juste un détail Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Je termine ma réflexion, vous êtes le premier magistrat de cette ville, vous êtes un officier public de justice.

Monsieur le Maire :

Oui, je le sais !

Monsieur Féthi RIAH :

Vous n'avez pas juste des choix politiques à faire.

Monsieur le Maire :

Si !

Monsieur Féthi RIAH :

Vous devez être un modèle pour nos concitoyens.

Monsieur le Maire :

Je le suis. Vous pouvez venir aligner les comptes Monsieur RIAH !

Monsieur Féthi RIAH :

Donc nous dire les lois on s'en fout un peu, ce n'est pas un argument. Vous avez dit qu'effectivement à partir de 4000 €uros, il faut faire une mise en concurrence, donc prenez notre remarque en compte et à ce moment là, dites : oui, on va essayer de voir la prochaine fois...

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur RIAH, ils connaissent leur travail, faites confiance aux services !

Monsieur Féthi RIAH :

Donc nous on ne sert plus à rien !

Monsieur le Maire :

Mais vous n'êtes pas là pour contrôler le travail des services.

Monsieur Féthi RIAH :

Ah si, l'opposition elle est là pour ça Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Ah bon !

Monsieur Féthi RIAH :

Tout comme le PS le fait au Parlement, et je les en félicite.

Monsieur le Maire :

Non, non ! Le PS il juge les politiques qui sont mises en œuvre.

Monsieur Féthi RIAH :

Ah oui !

Monsieur le Maire :

Ah oui, Monsieur RIAH.

Monsieur Féthi RIAH :

Il ne faut pas d'attaques en justice, il ne fait rien !

Monsieur le Maire :

Ah oui, Monsieur RIAH, ah oui, et c'est la presse qui bien souvent, mais l'affaire Bettencourt, etc... c'est bien la presse qui met ça en avant.

Monsieur Féthi RIAH :

Et bien peut être que le PS devrait parler un peu plus alors.

Monsieur le Maire :

Il faut saluer Médiapart là-dessus.

Voilà, attendez, pourquoi on en est arrivé là ? Ah oui sur les décisions. C'était une observation de Monsieur RIAH.

VOTE :

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Ne participe pas au vote : F. RIAH

Monsieur le Maire :

Nous avons aussi deux questions que j'ai reçues de Monsieur RIAH et je l'invite à les poser maintenant.

Monsieur Féthi RIAH :

Je crois que je ne vais en poser qu'une finalement, parce que la deuxième j'ai ma réponse.

L'article L2121-19, n'en déplaise à certains, je vais quand même le citer, parce que, en tant que conseiller municipal, il faut toujours une base légale pour s'exprimer, rappelle que tout membre du Conseil Municipal a le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Aussi je voudrais vous poser une question concernant l'association Côté Quartiers. Vous avez créé cette association, Monsieur le Maire, en 2003. Je cite le journal de l'époque, magazine de Grande-Synthe, n°243 de décembre 2003, que cette association vous l'avez créée afin de donner aux habitants un véritable outil de développement de la démocratie, de la citoyenneté. Cette association dispose pour 2009 d'un budget de plus d'1 634 000 €uros dont 500 000 €uros sont fournis par la ville et 600 000 €uros d'apport en nature fournis également par la ville en majorité. C'est donc une association qui a un budget colossal, et qui est présidé par l'Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et qui a un impact réel sur la vie de nos concitoyens. Or depuis août 2010, le Directeur de cette structure a démissionné sans qu'on en sache les raisons et sans préavis. Le Conseil d'Administration de Côté Quartiers n'a été mis au courant qu'un mois plus tard de cette démission. Que s'est-il passé, pourquoi cette démission, puisqu'on a déjà demandé « gentiment » à l'ancien directeur de quitter également ses fonctions. Y-aura-t-il un nouveau directeur ou bien est-ce votre adjoint qui jouera le rôle de directeur ? Cette démission n'est que la preuve que Côté Quartiers ne fonctionne pas. Depuis le 4 avril 2007, il n'y a plus de comités de quartiers sur la ville, donc depuis 3 ans. Ne faudrait-il pas, c'est ça ma question, ne faudrait-il pas re-municipaliser ce service qui était autrefois attaché au service Politique de la ville afin de mieux gérer l'argent de nos administrés. Je ne sais pas qui répondra, soit l'Adjoint à la Citoyenneté ou bien vous-même.

Monsieur le Maire :

C'est moi puisque vous me l'avez adressée.

Monsieur Féthi RIAH :

Non, je la pose au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire :

Enfin vous posez la question et donc c'est le Maire qui va répondre. Juste une chose, moi, on n'est pas le conseil d'administration de Côté Quartiers, donc posez votre question à Côté Quartiers, sur les raisons pour lesquelles... moi, je ne sais pas et sur ce qui s'est passé. Voilà, moi, re-municipaliser, je pense que vous ne connaissez pas bien tout. Ce que fait Côté Quartiers aujourd'hui, c'était assumé avant par des salariés qui étaient salariés de la Maison de l'Initiative, donc pas municipaux. Il y avait une responsable d'un service, je ne sais plus comment elle s'appelait à l'époque, qui est partie à Saint Pol sur Mer après, Madame POULAIN, qui était employée communale mais les salariés de Côté Quartiers, enfin les salariés ex de Côté Quartiers étaient avant à la Maison de l'Initiative, et c'est le choix qui avait été fait de séparer les activités pour recentrer la Maison de l'Initiative sur l'insertion professionnelle à cette époque là, et avant ça, c'était d'autres associations, ADESC, et encore avant, des associations, j'ai été moi trésorier de l'association « Centre Animation du Courghain », il y avait aussi le « Centre Animation Albeck » il y avait comme ça différentes associations sur la ville qui étaient les associations qui géraient les équipements et les animateurs dans les équipements de quartiers. Donc, ça a toujours été de l'associatif, voilà.

Monsieur Féthi RIAH :

Donc si je comprends bien votre réponse, vous me confirmez ou pas, on octroie 1 million d'€uros, dont 500 000 €uros en nature, à une association dont des élus, que nous avons désignés en conseil municipal au mois de mars 2008, qui y siègent, et qui est présidée par un adjoint, et donc, vous ne cherchez pas à savoir ce qui s'y passe ?

Monsieur le Maire :

Monsieur RIAH, je cherche à savoir.

Monsieur Féthi RIAH :

Vous donnez un million d'€uros et vous ne cherchez pas à savoir ? Et vous ne pouvez pas nous dire ce qui s'est passé ?

Monsieur le Maire :

Mais Monsieur RIAH, moi je n'ai pas à étaler ici ce qui se passe au sein de Côté Quartiers. Moi, ce qui m'intéresse c'est : est-ce que la convention d'objectifs et de moyens que nous avons avec cette association est remplie oui ou non. C'est tout.

Monsieur Féthi RIAH :

La polyclinique est une association, hein.

Monsieur le Maire :

La vie interne de l'association, attendez, si je le faisais, vous crieriez « Grand Dieu » sur l'ingérence etc...je me méfie.

Monsieur Féthi RIAH

Non, non. Vous savez très bien que la Chambre Régionale des Comptes a le droit de s'immiscer dans des associations qu'on subventionne. Vous ne pouvez pas dire... vous avez le droit...

Monsieur le Maire :

S'immiscer ça ne veut pas dire... on a un contrat d'objectifs et de moyens, on fait le bilan de ce contrat d'objectifs et de moyens. Moi, la vie interne de l'association, il y a une structure, il y a un conseil d'administration, c'est elle qui gère la vie interne pour atteindre ou non ses objectifs. Voilà, moi c'est tout ce que j'ai à vous répondre sur Côté Quartiers ce soir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture cette séance à 19 h 35 et donne rendez-vous à l'ensemble des élus le mardi 14 décembre 2010 à 18 h 00.